



CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/7/9
17 décembre 2003

ANGLAIS, ESPAGNOL,
FRANÇAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Septième réunion

Kuala Lumpur, 9-20 et 27 février 2004

Point 15 de l'ordre du jour provisoire*

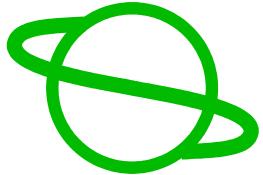
RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note du Secrétaire exécutif

1. Le paragraphe 3.1 du mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dispose que le Conseil établit un rapport qu'il présente à chaque réunion ordinaire de la Conférence des Parties (décision III/8).
2. En conséquence, le Secrétaire exécutif communique par les présentes le rapport qui a été préparé par le Fonds pour l'environnement mondial à l'intention de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Ce document a été transmis par le Secrétariat du FEM, après approbation par le Conseil du FEM, au Secrétariat de la Convention le 17 décembre 2003.
3. Le rapport renferme des renseignements précis, comme il est prévu dans le mémorandum d'accord, et il est mis à la disposition de la Conférence des Parties, selon l'usage établi, tel qu'il a été reçu par le Secrétariat de la Convention et dans les langues où il a été rédigé (anglais, espagnol, français uniquement).

/...

* UNEP/CBD/COP/7/1 et Corr.1.



FEM

Fonds pour l'environnement mondial

15 décembre 2003

RAPPORT DU FEM À LA SEPTIÈME RÉUNION DE
LA CONFÉRENCE DES PARTIES À
LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Table des matières

I. Introduction	1
II. Financement du FEM dans le domaine de la diversité biologique	2
III. Autres activités résultant des directives de la Conférence des Parties	4
Plan d'activité stratégique du FEM	5
IV. Action du FEM sur les priorités et les programmes de travail thématiques définis par la Conférence des Parties	8
Biodiversité des écosystèmes de montagne	8
Zones protégées	9
Biodiversité des forêts	10
Biodiversité côtière et marine	12
Biodiversité des eaux intérieures	13
Biodiversité des zones arides	15
Biodiversité agricole	16
V. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.....	18
Projet de préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité	18
Projet d'application des cadres nationaux de promotion de la biosécurité	19
VI. Activités de suivi et d'évaluation	20
Troisième bilan global du FEM	20
Examen des dispositions financières prises pour les projets sur la biodiversité	21
Rapport sur l'exécution des projets (2002)	22
Étude sectorielle : diversité biologique	22
Évaluations transsectorielles	22
Annexe A : Projets approuvés par le FEM dans le domaine de la diversité biologique pendant la période examinée	A1
Annexe B : Résumé des projets (juillet 2001 - juin 2003).....	B1

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été rédigé pour la septième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. Il porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2003 (le dernier rapport couvrait la période close le 30 juin 2001). Il décrit les principales activités du FEM durant cette période dans les domaines visés par la Convention, et donne des renseignements précis sur la manière dont le FEM a mis en application les directives de la Conférence des parties dans ses opérations et travaux en rapport avec cet instrument. Les directives données au mécanisme financier sur les politiques, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution figurent dans des décisions de la Conférence des parties¹. Parmi les décisions adoptées à la dernière réunion (la sixième réunion de la Conférence des parties s'est tenue à la Haye, aux Pays-Bas, en avril 2002), deux concernent directement le FEM².

2. Sont également portés à l'attention des Parties les documents suivants, qui seront mis à la disposition de la Conférence des parties à sa septième réunion. Tous les documents sont disponibles en anglais, certains en d'autres langues aussi.

- a) Deuxième Assemblée du FEM — Déclaration de Beijing, octobre 2002 (disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies). ;
- b) *Decade of support to Biodiversity* ;
- c) *Forests Matter* ;
- d) *High Priorities - GEF Contribution to Preserving and Sustaining Mountain Ecosystems* ;
- e) *Making a Visible Difference in Our World* ;
- f) *Operational Report on GEF Projects* ; et
- g) *Quelle planète ?* (disponible aussi en anglais et en espagnol).

3. Les documents du Groupe de suivi et d'évaluation figurant ci-dessous seront également mis à la disposition de la Conférence des parties à sa septième réunion :

¹ Voir la décision I/2 (UNEP/CBD/COP/1/17, 1995) *Ressources et mécanisme de financement* ; la décision II/6 (UNEP/CBD/COP/2/19, 1995) *Ressources financières et mécanismes de financement* ; décision III/5 (UNEP/CBD/COP/3/38, 1997) *Instructions supplémentaires au mécanisme de financement* ; la décision IV/13 (UNEP/CBD/COP/4/27, 1998) *Orientations supplémentaires à l'intention du mécanisme de financement* ; et la décision V/13 (UNEP/CBD/COP/5/23/ANX3, 2000), *Orientations supplémentaires à propos du mécanisme de financement*.

² Décisions VI/17, *Mécanisme de financement au titre de la Convention* et VI/16 *Ressources financières supplémentaires*.

- a) Rapport annuel du FEM, 2002 : L'année 2002 : une confirmation de notre vocation à préserver durablement la planète (disponible aussi en anglais et en espagnol) ;
- b) *Project Performance Report 2002 et Lessons Notes on PPR* ;
- c) *Review of Financial Arrangements in GEF-supported Biodiversity Projects* ; et
- d) *Measuring Results of the GEF Biodiversity Program*.

II. FINANCEMENT DU FEM DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

4. Mécanisme financier de la Convention, le FEM finance des activités lancées à l'initiative des pays qui correspondent aux politiques, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution définis par la Conférence des parties. Ces activités sont administrées par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale, les trois Agents d'exécution du FEM. Les informations sur tous les projets du Fonds sont disponibles sur le site du FEM (www.TheGEF.org) à la rubrique *Project Data and Documents*.

5. Au 30 juin 2003, la Caisse du FEM avait accordé plus de 1,635 milliard de dollars à titre gracieux, le coût total des projets consacrés à la biodiversité étant de 3,287 milliards de dollars. En outre, les projets financés par le FEM dans ses autres domaines d'intervention, notamment ceux consacrés aux eaux internationales, à la gestion intégrée des écosystèmes et à la gestion durable des sols, contribuent directement ou indirectement aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique et à l'application de cet instrument.

6. Comme le montre le tableau 1, durant la période objet du présent rapport, le FEM a alloué 263 millions de dollars au profit d'activités dans le domaine de la diversité biologique et 527 millions de dollars de cofinancement ont été mobilisés auprès des Agents et des organismes d'exécution, des organismes d'aide bilatérale, des pays bénéficiaires et du secteur privé, ce qui porte à 790 millions de dollars le montant total des ressources affectées à ces activités.

**Tableau 1 : Financement d'activités dans le domaine de la diversité biologique
(juillet 2001 – juin 2003)**

Nature des activités	Nombre	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total (USD M)
Projets à part entière	42	203,58	428,03	631,61
Projets de moyenne envergure	53	44,97	96,70	141,67
Activités habilitantes	43	8,53	2,92	11,45
Préparation de projets ³	17	5,83		5,83
Total	155	262,91	527,65	790,56

7. Pendant la période examinée, le FEM a approuvé 155 projets dans le domaine de la diversité biologique, qui comprend la prévention des risques biotechnologiques, dont 42 projets à part entière, 53 projets de moyenne envergure, 43 activités habilitantes et 17 activités au titre de la préparation de projets. L'annexe A présente les projets et les activités de préparation de projets approuvés pendant la période considérée. L'annexe B décrit brièvement les projets approuvés.

8. Parmi les projets approuvés par le FEM dans le domaine de la diversité biologique, 42 projets à part entière se rattachent à cinq programmes d'opérations dans ce domaine ; plusieurs projets entrent dans le cadre de plus d'un programme d'opérations. Ces programmes sont dans le droit fil des politiques, stratégies et secteurs d'action prioritaires établis par la Conférence des parties. Parmi ces projets, 16 sont consacrés aux écosystèmes arides et semi-arides (programme d'opérations 1), 14 aux écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles (programmes d'opérations 2), 12 aux écosystèmes forestiers (programme d'opérations 3), 10 aux écosystèmes montagneux (programme d'opérations 4) et 5 à la préservation de la biodiversité agricole et l'utilisation durable de ses composantes (programme d'opérations 13).

9. Le FEM a approuvé 53 projets de moyenne envergure pendant la période objet du présent rapport. Il est utile de rappeler que le Conseil, donnant suite à une demande de la Conférence⁴, a décidé en 1996 que les projets de moyenne envergure deviendraient l'un des modes

³ Souvent, première étape dans la mise en place du projet, le FEM accorde des financements aux pays bénéficiaires pour les aider à transformer une idée de projet en une demande.

⁴Voir la décision II/6, paragraphe 10, « La Conférence des Parties, ... Recommande, pour que ses politiques, stratégies et programmes prioritaires soient appliqués plus efficacement, que le Fonds pour l'environnement mondial étudie la possibilité de promouvoir la participation du public, sous diverses formes, ainsi que la collaboration entre les divers échelons de l'administration publique et les diverses couches de la société, notamment la possibilité de créer un programme de dons pour les projets d'ampleur moyenne. »

d'acheminement de l'aide du FEM. Au 30 juin 2003, sur un total de 214 projets de moyenne envergure, le portefeuille de la biodiversité en comportait 130, soit environ 61 % du nombre total des projets approuvés par le FEM. En valeur, le financement du FEM pour les projets de moyenne envergure dans le domaine de la diversité biologique s'élève à 104 millions de dollars.

10. Pendant la période examinée, 43 projets d'activités habilitantes ont été approuvés dans le cadre de la procédure accélérée, dont cinq projets visant à aider les pays à préparer leurs stratégies et plans d'action pour la biodiversité. Des compléments de financement ont également été prévus pour aider les pays à évaluer les capacités taxinomiques à renforcer, à mettre en place des mesures incitatives, à lutter contre les espèces exotiques envahissantes, à partager les avantages de l'utilisation de la biodiversité, et à protéger les connaissances traditionnelles et les populations autochtones, conformément à la décision VI/17 de la Conférence.

11. Le FEM commence souvent par accorder un financement pour aider les pays bénéficiaires à développer une idée de projet et à préparer la demande qu'ils présenteront. C'est selon cette formule qu'ont été préparés la plupart des projets à part entière et des projets de moyenne envergure. Dix-sept financements pour la préparation de projets ont été approuvés pendant la période considérée.

12. Administré par le PNUD, le programme de microfinancements du FEM a été lancé en 1992. Il contribue à l'application de la Convention sur la diversité biologique par la promotion d'actions de la société civile en proposant des financements à hauteur de 50 000 dollars à des organisations locales et non gouvernementales pour les rendre mieux à même d'exécuter des projets environnementaux. Depuis le dernier rapport, le nombre de projets approuvés et de financements accordés dans le cadre du programme de microfinancements a pratiquement doublé. Au 30 juin 2003, une aide financière de 49,4 millions de dollars avait été allouée à 2 474 projets sur la biodiversité. Pendant la période considérée, 21,41 millions de dollars d'aide financière et 24,9 millions de dollars de cofinancement sont allés à 1087 de ces projets. Il est prévu pendant les trois années à venir de faire entrer chaque année 10 nouveaux pays dans le programme de microfinancements. À la demande de la Conférence⁵, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés bénéficieront en priorité de cet élargissement. Pour en savoir plus, on se référera au lien suivant : www.undp.org/sgp .

III. AUTRES ACTIVITÉS RÉSULTANT DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

13. Dans sa décision VI/17, la Conférence appelait de ses voeux un accord sur une troisième reconstitution substantielle de la Caisse du Fonds et prenait note de « l'appui vigoureux exprimé par les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, les pays à économie en transition ainsi que les pays développés en faveur de l'assistance apportée par le Fonds pour l'environnement mondial à la mise en œuvre de la Convention ». La Caisse du Fonds a été reconstituée en 2002, à hauteur de trois milliards de

⁵ Voir la décision VI/17.

dollars, donnant ainsi au FEM des ressources supplémentaires pour faire face aux besoins de financement dans les domaines d'intervention existants et dans les nouveaux, et pour continuer de prendre en compte les besoins et préoccupations des pays bénéficiaires.

14. La Conférence des parties a également appelé le FEM à simplifier davantage « sa procédure dans le but de l'assouplir pour faciliter l'accès aux ressources ». Dans sa Déclaration de Beijing, la deuxième Assemblée du FEM a repris à son compte cette recommandation. Le Conseil du FEM suivra l'application du plan d'action retenu pour donner suite à la Déclaration de Beijing et aux autres recommandations visant à améliorer la performance du FEM. Ce plan d'action prévoit des mesures d'application des directives de la Conférence des parties sur le renforcement des capacités, le cycle des projets, le surcoût, le transfert de technologies et le secteur privé⁶.

15. En réponse aux demandes de la Conférence des parties et du Conseil, le FEM est en train de simplifier davantage le cycle de ses projets pour inscrire son action dans une « logique de résultat » et s'emploie à cette fin à améliorer l'efficacité de ses opérations et trouver un juste milieu entre l'effort de préparation et la concrétisation des activités. Il cherche également à poursuivre la redéfinition des critères d'évaluation des projets et à mettre en place des normes de supervision et de gestion des activités à l'intention des Agents d'exécution.

16. Le Conseil et la Conférence ont tous deux demandé au Secrétariat du FEM « de consulter le Secrétaire exécutif de la Convention afin d'ouvrir un dialogue permettant de mettre en œuvre plus efficacement les orientations à donner au mécanisme de financement ». Les deux Secrétariats ont tenu des réunions sur des questions clés relatives à l'application des décisions VI/17 et VI/16 et suivi l'évolution de l'application des directives données au Fonds. Par ailleurs, parmi les grandes questions et dispositions examinées, il convient de noter : a) l'intérêt croissant que porte la Conférence à l'évaluation des progrès par le biais d'indicateurs et de critères de performance, notamment pour les objectifs de la CBD à l'horizon 2010, ce qui permettra d'illustrer la contribution du FEM à l'application des directives de la Conférence par l'utilisation d'indicateurs communs et par l'harmonisation de certains des objectifs de la CDB pour 2010 avec ceux de FEM-3 ; b) l'aide du Secrétariat de la Convention pour mettre en exergue l'action du FEM à la septième réunion de la Conférence des parties ; et c) la mise en place de solides mécanismes de coordination entre les directives de la Conférence des parties et les procédures d'évaluation du FEM. Des informations supplémentaires sur ce dernier point figurent au chapitre VI du présent rapport concernant les activités de suivi et d'évaluation du FEM.

Plan d'activité stratégique du FEM

17. Dans sa décision VI/17, la Conférence s'adresse au FEM « afin qu'il améliore et rationalise encore sa procédure dans le but de l'assouplir pour faciliter l'accès aux ressources du

⁶ Voir le document intitulé *Action Plan to Respond to Recommendations for Improving GEF's Performance*, GEF/C.22/7.

Fonds pour l'environnement mondial en tenant compte des conclusions de la deuxième étude sur le fonctionnement d'ensemble du Fonds pour l'environnement mondial [le Deuxième bilan global du FEM] et du deuxième examen de l'efficacité du mécanisme de financement. » Elle lui demande aussi, « dans son plan d'action destiné à réagir à la deuxième étude sur son fonctionnement, de tenir compte des recommandations du deuxième examen de l'efficacité du mécanisme de financement. » Dans le Deuxième bilan global du FEM et les Recommandations pratiques pour la période couverte par la troisième reconstitution des ressources du FEM, il a aussi été recommandé au FEM de planifier stratégiquement ses activités afin d'en optimiser les impacts.

18. La planification stratégique des activités permet une affectation des ressources qui optimise l'impact des opérations sur l'environnement mondial. Deux facteurs principaux justifient ce type de planification. D'une part, organisation reposant sur le transfert des acquis, le FEM doit, à intervalles réguliers, faire le point pour prendre en compte les nombreuses leçons tirées de l'exécution des activités de son portefeuille. D'autre part, ces dernières années, les demandes de financement ayant dépassé les ressources de la Caisse du FEM, il a fallu de plus en plus ajuster la demande à l'offre disponible en recourant à des éléments autres que les simples critères d'attribution des ressources.

19. Les priorités stratégiques déterminent les grands axes de programmation des ressources dans chaque domaine d'intervention. Ces priorités, qui sont dans le droit fil des programmes d'opérations, des directives reçues au titre des Conventions et des priorités nationales définies dans chaque domaine d'intervention, sont le fruit d'un cadrage plus ciblé :

- a) *Enseignements tirés de l'exécution des activités du portefeuille.* Le Deuxième bilan global et d'autres rapports et études du Groupe de suivi et d'évaluation du FEM fournissent de précieux enseignements sur l'exécution et l'impact des activités tant au niveau des projets que des programmes d'opérations. Ces enseignements doivent profiter aux projets à venir. En outre, les activités non financées par le FEM, qui visent à promouvoir un développement écologiquement viable au niveau mondial sont également riches d'enseignements. Par ailleurs, ces enseignements aident à répondre avec plus de précision aux directives de la Conférence et aux priorités nationales, et à obtenir des résultats sur le terrain ;
- b) *Programmation des interventions en fonction des priorités définies dans les Conventions.* Actuellement, les projets du FEM doivent respecter les priorités définies dans les Conventions. Ainsi, ils doivent satisfaire aux critères d'un programme d'opérations, reflet des directives de la Conférence des parties. Le FEM doit se diriger vers un mode d'intervention dans lequel l'application des directives de la Conférence répond à des choix stratégiques tout en restant suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution des besoins et rechercher les synergies entre les différentes Conventions ;

- c) *Capacité d'adaptation aux priorités nationales.* Outre l'aval des points focaux nationaux, le FEM doit s'appuyer davantage sur les rapports, évaluations, stratégies, plans et consultations menés au niveau national pour cibler les grandes priorités ;
- d) *Prise en compte des avis scientifiques et techniques.* Les travaux du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) doivent fournir les éléments scientifiques permettant de définir les mesures à prendre en priorité pour réduire les risques pour l'environnement mondial.
- e) *Lacunes du portefeuille des projets.* Les lacunes doivent être mises en évidence et les possibilités d'innovation explorées.

20. Dans le domaine de la diversité biologique, le FEM, au cours de ces dix dernières années, a principalement axé ses efforts sur les zones protégées, en faisant une place, initialement réduite, mais de plus en plus large à l'exploitation durable, à la prise en compte systématique de la dimension écologique dans le développement et aux initiatives du secteur privé. Alors que le FEM entre dans sa deuxième décennie, il continue à reconnaître que les zones protégées sont la pierre angulaire de la préservation de la biodiversité, mais il envisage de généraliser cette protection en étendant l'action conduite à des aires non protégées. Cette approche mettra plus l'accent sur la durabilité des résultats et le potentiel de transposition, et permettra de ne plus se focaliser sur les projets mais de privilégier les formules visant systématiquement à créer un contexte favorable dans les pays et à renforcer durablement les institutions. Les priorités stratégiques proposées sont les suivantes :

- a) *Promotion de la viabilité à long terme des zones protégées* pour préserver la biodiversité grâce à l'élargissement, au renforcement et à la rationalisation des réseaux nationaux de zones protégées. L'orientation des opérations sera souple et reposera sur une connaissance approfondie des principales forces et faiblesses du réseau et des institutions nationales, et sur la façon dont chaque mesure prise isolément peut contribuer à la viabilité à long terme, dans le cadre des réseaux de zones protégées.
- b) *Prise en compte systématique de la préservation de la biodiversité dans les zones non protégées et autres secteurs de production* pour que cette préservation devienne partie intégrante des secteurs agricoles, forestiers, halieutiques, touristiques et autres, et qu'elle ait des effets positifs sur l'environnement au niveau national et mondial. L'orientation des opérations sera souple pour se traduire par des activités conçues en fonction de la connaissance de la situation propre à chaque pays, des problèmes que pose la préservation de la biodiversité, des possibilités et de la demande. Conformément à la Stratégie opérationnelle du FEM, les activités sur le terrain mettront l'accent sur les zones à forte biodiversité d'importance mondiale, à moins de montrer qu'un potentiel de transposition clair

et mesurable existe et qu'il est possible d'avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité à l'échelle mondiale en transformant les marchés et la demande.

- c) *Renforcement de la capacité d'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.* Il est reconnu que les organismes vivants modifiés peuvent présenter des risques. Par conséquent, la prévention des risques biotechnologiques figure en bonne place dans la hiérarchie des priorités des pays bénéficiaires. Elle correspond aussi aux directives de la Conférence des parties et va dans le sens des recommandations du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena.
- d) *Élaboration et diffusion de pratiques optimales.* Il s'agit pour le FEM d'améliorer l'analyse, la synthèse, la diffusion et, surtout, l'assimilation des pratiques optimales, des approches innovantes et des nouveaux outils tirés des projets et des programmes, afin d'optimiser la viabilité et l'efficacité de l'impact de ses activités dans le domaine de la diversité biologique. Au regard des directives de la Conférence des parties à la CDB, cet objectif est transsectoriel.

IV. ACTION DU FEM SUR LES PRIORITÉS ET LES PROGRAMMES DE TRAVAIL THÉMATIQUES DÉFINIS PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

La biodiversité des écosystèmes de montagne⁷

21. Le FEM a mis l'accent sur la biodiversité des zones montagneuses, l'un des quatre grands systèmes de perpétuation de la vie, au nombre desquels on compte aussi les écosystèmes arides, les écosystèmes forestiers et les écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles. Nombre de projets financés par le FEM concernent des aires protégées dans des régions montagneuses, qui représentent un tiers des zones déclarées protégées dans le monde. Pendant les dix premières années de son existence, le FEM a alloué plus de 620 millions de dollars et mobilisé des compléments de financement s'élevant à 1,4 milliard de dollars au profit de 107 projets consacrés aux montagnes, dans 64 États. La plupart de ces projets concernent des zones protégées et leurs environs. Par ailleurs, au moins 87 projets se déroulent dans des zones d'importance mondiale (sites du patrimoine mondial, écorégions de la liste « Global 200 » et sites du programme de l'Unesco sur l'homme et la biosphère). Le programme de microfinancements du FEM a également financé plus de 140 projets consacrés aux écosystèmes montagneux.

22. Le FEM finance toute une gamme de projets préservant la biodiversité des régions montagneuses africaines, notamment les espèces qui jouent un rôle important dans les moyens de subsistance, la santé ou la culture des populations. Par exemple, dans le parc national des montagnes du Bale, en Éthiopie, et la forêt de Harennna qui se trouve à proximité, la grande

⁷ Voir la décision I/2.

diversité de plantes médicinales est menacée par l'expansion de l'agriculture, le déboisement et la surexploitation. Un projet du FEM exécuté par la Banque mondiale et visant à préserver et à exploiter durablement les plantes médicinales, a pour but d'encourager les paysans à cultiver dans leurs jardins un certain nombre d'espèces locales menacées.

23. Les projets du FEM ont également fourni des ressources au profit d'une gestion de proximité dans les régions montagneuses. Un projet du FEM exécuté par le PNUD a permis au Bhoutan de renforcer la gestion intégrée du parc national Jigme Dorji, le plus étendu du pays et l'une des zones protégées les plus riches en biodiversité d'importance mondiale. Le projet comportait deux volets : le premier visait à consolider la gestion du parc et le second à faire participer les populations vivant dans le parc à l'élaboration d'un plan de gestion des ressources naturelles locales.

24. En 2002, le projet *Gestion intégrée des écosystèmes des zones montagneuses : Obstacles et modèles* a été lancé. Exécuté par le PNUE, il vise à promouvoir et à améliorer la protection et la mise en valeur durable des montagnes et de leurs ressources. Des publications thématiques ont été préparées par d'éminents spécialistes et présentés au Sommet mondial de la montagne, à Bishkek. Parmi les résultats de cette réunion, signalons aussi l'adoption d'une plate-forme de mise en valeur durable des régions de montagne au XXI^e siècle, la publication d'un rapport de surveillance des montagnes et la « *Water and Mountain Initiative* », partenariat entre le secteur public et privé lancé en 2003.

25. En Arménie, le projet *Gestion des ressources naturelles et recul de la pauvreté*, exécuté par la Banque mondiale, porte sur les écosystèmes des zones de montagnes, de forêts, d'alpages et de steppes et sur la faune et la flore qu'abrite un couloir transnational entre l'Arménie et la Géorgie. Les zones protégées sont le lac Sevan, qui présente un écosystème de lac alpin unique et des habitats sans pareil sur ses rives, et la réserve nationale de Dilijan, écosystème forestier irremplaçable qui abrite des espèces menacées d'extinction dans la région méridionale du Caucase. Toutefois, ces sites sont mis à mal par des activités illégales telles que l'abattage des arbres pour le bois d'œuvre et de feu, entraînant l'érosion des sols, et il est à craindre que le patrimoine de biodiversité soit encore davantage sollicité. Ce projet a pour but de s'attaquer à certaines des causes profondes de ces problèmes telles que la fragilité des organismes de réglementation, l'insuffisance des ressources financières pour assurer la gestion continue des forêts et des alpages, l'absence de solutions de remplacement pour les activités génératrices de revenus et le manque de sensibilisation des populations.

Les zones protégées

26. Dans le domaine de la diversité biologique, l'axe central des priorités stratégiques du FEM est de pérenniser les zones protégées, autrement dit d'en préserver la biodiversité en étendant, consolidant et rationalisant les réseaux nationaux de zones protégées. Au cours de ses dix premières années d'existence, le FEM a fourni près de 1,1 milliard de dollars au titre d'environ 200 projets sur la biodiversité avec une composante « zones protégées ». Le

portefeuille comprend plus de 1 000 zones protégées, sur une superficie d'au moins 226 millions d'hectares, soit plus d'un quart du total des aires protégées dans les pays en développement ou en transition. Par ailleurs, d'autres initiatives du FEM telles que le programme de microfinancements et le Fonds du partenariat pour les écosystèmes vitaux, administré par *Conservation International*, jouent aussi un rôle important en faveur des zones protégées. Le FEM a pris des mesures pour remédier à certaines faiblesses du réseau africain des zones protégées. Ainsi, 37 % de la superficie des zones protégées en Afrique bénéficient d'une aide du FEM, sur 266 sites. Dans les régions où les capacités sont particulièrement limitées, le FEM met ses ressources à contribution au profit des réseaux de zones protégées.

27. Pour étendre les activités de préservation au-delà des zones protégées, le FEM a financé des projets qui ont permis de créer des liens de nature multiple entre les périmètres protégés et les espaces environnants, notamment sous forme de zones tampons, de couloirs, de liens culturels ou d'une gestion intégrée des zones côtières et des aires transnationales protégées. On a pu constater que les zones tampons et les couloirs pouvaient offrir un moyen efficace d'améliorer la gestion et la préservation de la biodiversité, et les projets du FEM se sont largement servis de ces mécanismes de planification et de gestion. Quarante-quatre projets du FEM consacrés à la biodiversité couvrent des zones tampons, et au moins 209 zones protégées.

28. L'approche du FEM en matière de zones protégées montre qu'il est important de systématiquement inclure celles-ci dans les projets en les associant à d'autres priorités de développement grâce à un dialogue continu entre les divers acteurs aux niveaux international, national, local et villageois. Pour que cette vision devienne la règle, il est indispensable de susciter le soutien des populations en les sensibilisant à l'importance des zones protégées et en leur faisant prendre conscience de la valeur de ces dispositifs. L'objectif est de forger des partenariats y associant des secteurs d'activité non reliés directement aux zones protégées, et de susciter de nouveaux appuis afin de mieux faire apprécier la valeur de ce patrimoine. Toutefois, le désenclavement des zones protégées ne correspond pas nécessairement à une opération bien déterminée et peut intervenir de différentes manières en fonction du contexte. Cette dimension peut par exemple être prise en compte dans le régime des activités sectorielles hors zones protégées, ce qui aura des effets positifs à la fois sur les aires protégées et sur l'économie.

29. L'un des enseignements tiré des programmes et des projets du FEM est que pour améliorer la viabilité à long terme et la gestion des zones protégées, il faut, notamment, renforcer les mécanismes de gouvernance applicables. Parmi les initiatives prises à cette fin, on peut citer l'intégration des systèmes de gestion traditionnels, l'adoption de mesures législatives, la participation des ONG et l'intervention du secteur privé. Le FEM prête son concours dans ces différents domaines, surtout au niveau des ONG.

La biodiversité des forêts

30. Au 30 juin 2003, le FEM avait engagé 777,6 millions de dollars au titre de près de 150 projets de préservation des écosystèmes forestiers et mobilisé deux milliards de dollars de

cofinancement, soit un montant total de 2,73 milliards de dollars consacrés aux forêts dans 76 pays. Cette catégorie de projets représente plus de 50 % de l'ensemble du portefeuille du FEM sur la biodiversité. Les projets du FEM sur les forêts couvrent plus de 650 zones protégées abritant différents types d'écosystèmes tels que les forêts de brouillard, les forêts ombrophiles tropicales, les forêts sèches, les forêts tempérées, les forêts boréales et les forêts de palétuviers.

31. Dans le droit fil des directives de la Conférence des parties⁸, le FEM s'intéresse aux écosystèmes forestiers du point de vue de leur préservation, de leur exploitation durable et du partage équitable de la biodiversité qu'ils abritent. Le deuxième axe des priorités stratégiques du FEM est de préserver la biodiversité dans des zones non protégées et de l'intégrer à des activités productives telles que l'exploitation forestière. Si le FEM fait des zones protégées la clé de voûte de son effort de préservation des forêts et de la biodiversité, il cherche également à contribuer à des activités qui intègrent cet aspect à l'activité économique au niveau de l'écopaysage dans son ensemble. Grâce aux évaluations thématiques et au suivi des projets, le FEM s'est rendu compte qu'il lui fallait non pas se contenter de faire face aux menaces immédiates pesant sur les écosystèmes, mais identifier et cibler les causes profondes de la dégradation des habitats à l'échelle plus vaste des écopaysages. Cet effort visera principalement la forêt, en tant que biome.

32. Le FEM appuie les activités axées sur la préservation de la biodiversité des forêts aussi bien à l'échelon local qu'au niveau systémique. À l'édition local, les paramètres ou conditions propres à chaque site sont pris en compte pour identifier et préserver certaines ressources biologiques d'importance mondiale. Au niveau systémique, le FEM travaille en partenariat avec les Agents d'exécution et d'autres organismes pour aider les pays à définir leur vision de la préservation de la biodiversité et à renforcer les institutions clés et les politiques publiques. Il est indispensable d'avoir plusieurs partenaires proposant des initiatives complémentaires pour mener à bien l'ensemble de ces activités.

33. Pour protéger durablement les ressources biologiques, la préservation de la biodiversité doit être intégrée et prise dûment en considération à l'échelle de l'écopaysage dans son ensemble. À cet effet, le FEM collabore avec les administrations et les populations des pays partenaires pour intégrer cette dimension à des secteurs d'activité non traditionnels et au cadre plus général du développement. Ce n'est qu'en incorporant systématiquement cet aspect au processus de gestion courante des secteurs utilisant des ressources naturelles qu'il sera possible de réellement progresser pour assurer la protection de l'intégrité de l'ensemble de l'écosystème. En règle générale, les secteurs liés à la biodiversité sont le tourisme, l'exploitation forestière, la pêche, l'agriculture et les autres systèmes de production.

34. Les projets du FEM axés sur la préservation des forêts s'attaquent à la question de manière innovante. Voici les activités entreprises dans ce cadre :

⁸ Voir les décisions IV/13, V/13 et VI/17.

- a) Promouvoir un financement durable au profit des zones protégées du parc national de la forêt dense de Bwindi et du parc national de gorilles de Mgahinga
- b) Par le biais d'efforts d'information et de sensibilisation, augmenter l'intérêt que les populations portent aux forêts des îles Sangihe et Talaud en Indonésie, qu'elles soient ou non officiellement déclarées zones protégées
- c) Promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé pour les zones protégées de la zone forestière de Valdivia au Chili
- d) Mettre en place un système de gestion intégrée pour la forêt de cèdres de Tannourine-Hadath El-Jebbeh Cedar au Liban
- e) Promouvoir la gestion de proximité des zones protégées dans l'Amazonie péruvienne pour veiller au partage équitable du fruit de la création de réserves communes
- f) Aider les populations de la forêt de Sabah, en Malaisie, par un programme de microfinancements, à faire enregistrer les terres en propriété collective et à lutter contre l'abattage illégal des arbres sur leurs terres.

La biodiversité côtière et marine

35. Reconnaissant l'importance de la biodiversité côtière et marine pour le bon fonctionnement des écosystèmes à l'échelle mondiale et en application des directives de la Conférence des parties⁹, le FEM consacre une part importante de ses ressources aux zones côtières et marines. Dans le domaine de la diversité biologique, on compte 102 projets totalement ou partiellement consacrés aux écosystèmes côtiers et marins dans 82 pays. Le FEM leur a alloué 441 millions de dollars, totalement ou partiellement sur un financement total de 1,666 milliard de dollars. Les projets du FEM dans les autres domaines d'intervention touchent aussi directement ou indirectement la biodiversité marine et côtière. Par exemple, 33 projets menés dans le cadre du domaine des eaux internationales s'intéressent directement à la préservation et à l'utilisation durable des ressources marines et côtières.

36. Les projets du FEM concernant les ressources côtières et marines font appel à plusieurs stratégies, cherchant notamment à intégrer la préservation de la biodiversité au développement régional, créer des partenariats en vue de la gestion durable des ressources et préparer et exécuter des plans de gestion préservant les habitats en finançant des activités de remplacement génératrices de revenus. On trouvera ci-après quelques projets illustrant ces méthodes nouvelles pour exploiter durablement les ressources côtières et marines.

⁹ Voir les décisions I/2, V/13 et VII/17.

37. Un projet du FEM exécuté dans la réserve marine de la baie de Mnazi, en Tanzanie, vise à préserver un échantillon représentatif de cette biodiversité marine d'importance mondiale qui est actuellement menacée. Le but est de permettre aux intervenants locaux et gouvernementaux de protéger efficacement et d'utiliser durablement les ressources et la biodiversité marines de la baie de Mnazi et de l'estuaire du Ruvuma. Le projet est mis à exécution par le ministère des Ressources naturelles et du Tourisme de la Tanzanie et administré par le PNUD.

38. Dans une grande mesure, l'avenir du Bangladesh — sa population et ses perspectives de développement durable — dépend de ses interactions avec l'eau et les zones humides. Pendant la mousson, au moins sept ou huit millions d'hectares, soit environ la moitié du pays, peuvent être considérés comme des zones humides. Outre qu'ils sont pour des millions de personnes un moyen de subsistance, ces habitats abritent un grand nombre d'espèces aviaires et aquatiques, dont beaucoup sont menacées. Administré par le PNUD, le projet du FEM consacré à la biodiversité des côtes et des zones humides vise à faire la démonstration d'un système novateur de gestion des zones du Bangladesh déclarées écologiquement sensibles. Ce système aura un impact considérable et positif sur la viabilité à long terme des énormes ressources naturelles du pays.

39. Philippines — Asian Conservation Foundation (ACF) (Banque mondiale/SFI). Le projet fait intervenir une nouvelle méthode de mobilisation des capitaux privés et d'aide financière pour préserver les zones protégées marines nouvelles et existantes de six sites nationaux. L'approche retenue se distingue par la constitution d'une société de portefeuille. En substance, les investisseurs privés acceptent un plus faible retour sur leur investissement dans la Asian Conservation Company dès lors que leurs fonds financent la préservation de la biodiversité. Le projet financera la première société de portefeuille axée sur la biodiversité qui prendra des participations à long terme (jusqu'à 50 ans) dans des sociétés occupant une place stratégique dans les secteurs et les régions des Philippines, ce qui lui permettra d'avoir des effets positifs sur la biodiversité. Cette société d'investissement travaillera en tandem avec une fondation parallèle, l'ACF, pour assurer une assistance technique et des financements au titre des activités de préservation de sites marins et côtiers de premier plan.

La biodiversité des eaux intérieures¹⁰

40. Les projets du FEM consacrés à la préservation et à l'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures sont réalisés dans le cadre des programmes d'opérations dans les domaines de la diversité biologique et des eaux internationales. Un certain nombre de projets du FEM inscrits au programme d'opérations sur les écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles visent directement les écosystèmes des eaux intérieures. Pendant la période examinée, le FEM a approuvé les projets suivants consacrés aux eaux intérieures : Lituanie — *Préservation de la diversité biologique des zones humides de l'intérieur* (PNUD) ; Mongolie — *Préservation des bassins de l'Eg et de l'Uur* (Banque mondiale/SFI) ; projet mondial (Chine, Fédération de

¹⁰ Les directives de la Conférence des parties sur les eaux intérieures font l'objet des décisions IV/13, V/13 et VI/17.

Russie, Iran, Kazakhstan) – *Renforcement des zones humides et du réseau de voies de migration pour la protection de la grue de Sibérie et d'autres oiseaux aquatiques migrateurs en Asie* (PNUE).

41. Ces projets ont recours à différentes méthodes pour aider les pays à préserver et à utiliser durablement leurs ressources en eaux intérieures. Par exemple, dans le projet lithuanien, la protection de la biodiversité des zones humides de l'intérieur est envisagée de manière intégrée par, notamment, la création d'un système de droits négociables de cueillette d'airelles, la reconversion des terres cultivées en zones agricoles respectueuses des zones humides, l'adoption de protocoles forestiers protégeant la biodiversité, l'application renforcée des règlements et des limites des réserves, la régénération de certains des habitats des zones humides. Le projet est axé aussi sur la sensibilisation du public et les activités d'accompagnement, le recueil et la codification des méthodes les plus performantes et des enseignements tirés de l'expérience, et la préparation d'une stratégie de transposition pour d'autres zones humides prioritaires au niveau national.

42. Le projet de protection de la grue de Sibérie en Asie vise à protéger le réseau de zones humides vitales nécessaire à la survie de cette espèce, d'autres types de grues et d'autres oiseaux aquatiques qui constituent une ressource importante pour les populations locales. Il s'agit surtout de préserver le réseau international de zones humides dont dépendent ces espèces, ainsi qu'un grand nombre d'autres espèces des zones humides. Près de 50 % de ces zones humides sont des sites visés par la Convention de Ramsar. Le projet concerne les voies de migration de la grue de Sibérie dans l'ouest de l'Asie centrale et en Asie de l'Est, et plus particulièrement les zones humides de grande importance en Chine, en Iran, au Kazakhstan et en Russie. Le projet contribue aussi à l'application de la Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage.

43. Le projet sur les bassins de l'Eg et de l'Uur vise à préserver la richesse de la biodiversité des écosystèmes des prairies, des forêts et des rives des rivières de la taïga et donner une valeur économique à une ressource naturelle auparavant jugée sans intérêt par le biais d'un système de concession et de permis pour l'exploitation de ressources naturelles. Le projet vise également à démontrer aux populations locales et autres communautés à travers la Mongolie, que la pêche à la mouche est une forme d'écotourisme qui peut être rentable comparé à d'autres branches d'activité ayant un plus grand impact telles que les industries extractives, l'exploitation forestière et la chasse, tout en s'intégrant au mode de vie des populations nomades qui pratiquent le pastoralisme.

44. Dans le domaine des eaux internationales, les projets du FEM concourent directement « à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures¹¹ ». Sur 120 projets financés par le FEM dans le cadre de ce domaine d'intervention, 42 sont axés sur les eaux intérieures. Les 295 millions de dollars qui leur ont été alloués par le

¹¹ Voir la décision VI/17.

FEM ont permis de mobiliser 917 millions de dollars de cofinancement. Ces projets s'attaquent aux problèmes liés aux eaux intérieures. Ils relèvent des programmes d'opérations 8 (masses d'eau), 9 (gestion intégrée des eaux et des sols) et 10 (polluants).

45. Durant la période examinée, le programme de microfinancements a financé plus de 130 projets consacrés à la diversité biologique des eaux intérieures. Dans ce cadre, un projet lancé il y a deux ans vise à lutter contre les espèces exotiques envahissantes sur le fleuve Sénégal. Ce phénomène a gravement perturbé l'écosystème du fleuve, touchant des zones d'une grande importance pour la biodiversité telles que le parc national du Djoudj, classé patrimoine mondial. Dans le cadre d'un autre projet financé par le même programme, ces plantes ont été éliminées sur plus de 27 000 mètres carrés, qui sont aujourd'hui entretenus en permanence par les populations locales. Ce projet est repris dans d'autres régions du Sénégal et en Mauritanie.

La biodiversité des zones arides

46. Depuis 1991, le FEM aide les pays en développement ou en transition à faire face aux problèmes posés par les écosystèmes arides en application de la Convention¹². Des projets précis soutiennent la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées, et contribuent à prévenir ou freiner la dégradation des sols, tout en tenant compte des besoins des populations locales soucieuses d'augmenter la productivité des terres cultivées et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Trente-trois projets à part entière et projets de moyenne envergure approuvés pendant la période considérée sont inscrits dans le programme d'opérations sur les écosystèmes arides et semi-arides (programme d'opérations 1).

47. Lors de la deuxième Assemblée du FEM, en octobre 2002, une initiative majeure a été adoptée pour faire de la dégradation des sols un domaine d'intervention du FEM et contribuer ainsi à l'application de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification. Cette initiative permet aussi de soutenir directement les activités actuellement consacrées aux terres arides dans le domaine de la diversité biologique. Le nouveau programme d'opérations du FEM sur la gestion durable des sols¹³ adopté à la réunion du Conseil du FEM, en mai 2003, rend ce domaine d'intervention opérationnel. Au cours des trois années à venir, le FEM devrait investir plus de 250 millions de dollars au titre de projets qui a) intègrent la gestion durable des sols dans les priorités de développement national ; b) renforcent les capacités humaines, techniques et institutionnelles ; c) mettent en place les réformes nécessaires des politiques publiques et du cadre réglementaire ; et d) font appel à des pratiques novatrices de gestion durables des sols.

48. Préserver la biodiversité agricole. Le FEM soutient la conservation in situ des variétés agricoles pour préserver l'interaction complexe des variétés traditionnelles, génétiquement différentes, avec leurs parasites, leurs prédateurs et leurs agents pathogènes. En Éthiopie, par

¹² Voir les décisions I/2 et V/13.

¹³ Voir le document GEF/C.21/6.

exemple, l'un des projets du FEM vise à préserver durablement les ressources génétiques de cultures d'importance mondiale en renforçant les capacités institutionnelles nationales, en proposant aux paysans locaux des sources de semences plus fiables et en améliorant les connaissances relatives au choix et à la gestion des semences. Le projet est administré par le PNUD.

49. Utiliser le savoir des populations locales dans la gestion des ressources naturelles. Au Botswana, au Kenya et en Tanzanie, plusieurs projets du FEM font appel à la collaboration des populations locales pour stabiliser les sols et freiner la dégradation des écosystèmes arides abritant des espèces végétales d'importance mondiale résistantes à la sécheresse, à la variabilité du climat et à d'autres agressions. Ces projets sont administrés par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale.

50. Préservation de la biodiversité et promotion de moyens de subsistance viables. En Mongolie, un projet financé par le FEM et géré par le PNUD vise à préserver et à utiliser durablement la biodiversité dans ce qui reste des habitats tempérés des steppes orientales, site d'une grande importance biologique. Il s'agit notamment de préserver la biodiversité dans les aires protégées et les zones tampons, et d'améliorer les revenus des populations vivant à proximité.

51. Gestion des parcours dans le contexte du changement climatique et nouvelles approches. Au Soudan, par exemple, un projet du FEM a permis de régénérer les terrains de parcours tout en augmentant les capacités de fixation du carbone. Il a permis d'augmenter la couverture végétale, de freiner l'érosion des sols, d'accroître la diversité des espèces végétales et animales, de réduire les particules en suspension dans l'air grâce à l'amélioration de la situation socioéconomique des éleveurs et au renforcement des capacités locales. Un projet du FEM exécuté dans le Haut Atlas, au Maroc, fait intervenir de nouvelles méthodes permettant d'intégrer la gestion des pâturages de grand parcours à la préservation de la biodiversité dans ces écosystèmes. Administré par le PNUD, ce projet relance les migrations saisonnières du bétail dans le respect de la biodiversité et réactive la gestion d'un patrimoine commun. À cet effet, on met l'accent sur une utilisation des sols axée sur la préservation de la biodiversité et de nouvelles mesures ont été prises pour inciter à une gestion durable des parcours.

52. Le programme de microfinancements finance un projet au Mali faisant appel à la collaboration de sept villages au sud du Sahel pour freiner la désertification qui menace les espèces végétales et animales. Le projet a non seulement permis d'entreprendre la régénération de l'écosystème, mais aussi d'améliorer les capacités des populations locales à gérer durablement leurs terres et à plaider leur cause auprès des autorités locales.

La biodiversité agricole

53. Le FEM est en train d'accroître son aide à la préservation de la biodiversité des paysages agricoles, surtout depuis qu'il a créé un programme d'opérations sur la préservation de la biodiversité agricole et l'utilisation durable de ses composantes, en application des directives de

la Conférence des parties à la Convention¹⁴. Le deuxième axe des priorités stratégiques du FEM dans le domaine de la diversité biologique est de préserver la biodiversité dans des zones non protégées et de l'intégrer à des activités productives telles que l'agriculture. Outre les opérations en Égypte, en Éthiopie, au Pérou, au Liban, en Syrie et en Jordanie, dix nouveaux projets visant à préserver et utiliser durablement les ressources de la biodiversité agricole, ou aidant les pays à le faire ont été approuvés pendant la période objet du présent rapport.

54. *Protection des graminées et des arthropodes qui leur sont associés pour un développement durable de l'agriculture en Afrique*, projet régional administré par le PNUE. Les graminées englobent un grand groupe d'espèces végétales diverses, probablement le plus important pour l'espèce humaine. Les insectes et autres arthropodes, qui représentent environ 70 % de la biodiversité mondiale, sont un autre groupe largement ignoré dans les études sur la biodiversité. Ces deux groupes sont très importants pour la biodiversité agricole. Et pourtant, la pression croissante de l'homme menace les races et espèces de graminées et d'insectes. Le projet tente d'abord de voir comment la diversité des graminées et des insectes qui leur sont associés à l'intérieur et autour de plusieurs écosystèmes agricoles et environnements socioéconomiques contribue à la stabilité des écosystèmes en Éthiopie, au Kenya et au Mali. Il vise aussi à comprendre comment les pratiques agricoles traditionnelles et nouvelles touchant à la biodiversité locale peuvent contribuer à la stabilité et la préservation de cette biodiversité. Enfin, il s'agit d'adapter et d'utiliser concrètement ce savoir pour la lutte autoréglée contre les parasites et une agriculture viable, tout en renforçant les capacités et la sensibilisation des populations afin d'apporter des changements durables. L'objectif général est donc de créer et d'appliquer des méthodes performantes en vue d'une utilisation durable des graminées et des insectes qui leur sont associés pour le développement agricole et la préservation des graminées.

55. *La Conservation in situ des parents sauvages des espèces cultivées par l'intermédiaire d'une amélioration de la gestion de l'information et des applications sur le terrain* est un projet mondial. L'objectif de développement ici est de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire mondiale par le biais d'une préservation efficace et de l'utilisation accrue de parents sauvages d'espèces cultivées prioritaires. Dans l'immédiat, il s'agit de mieux préserver les parents sauvages des espèces cultivées en Arménie, en Bolivie, à Madagascar, au Sri Lanka et en Ouzbekistan, et de renforcer les capacités d'utilisation de l'information pour la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Grâce à un réseau d'information, les pays pourront avoir accès aux informations dispersées au sein de différentes organisations internationales et instituts de recherche avancée susceptibles d'apporter leur soutien à la préservation des parents sauvages des espèces cultivées. Des réseaux d'information nationaux seront également créés pour rassembler les informations pertinentes détenues par les pays. Des actions seront menées au niveau national pour mieux faire connaître aux populations l'importance et la valeur de la conservation des parents sauvages des espèces cultivées. Les informations rassemblées aux niveaux national et international serviront à établir dans chaque pays le statut d'espèce menacée

¹⁴ Voir les décisions III/5, V/13 et VI/17.

des parents sauvages des espèces cultivées ; à déterminer les zones *in situ* et *ex situ* où se trouvent les parents sauvages des espèces cultivées (zones protégées, réserves, banques de gènes, jardins botaniques) ; à renforcer les capacités permettant d'entreprendre des opérations de planification et de définition des priorités ; à énoncer des procédures à suivre et à exécuter les activités retenues identifiées pendant la prise de décision.

56. En outre, plus de 200 projets financés dans le cadre du programme de microfinancements portent sur la biodiversité agricole, soit un investissement de plus de 3,8 millions de dollars. Nombre d'entre eux cherchent à reconstituer les savoirs traditionnels concernant l'agriculture et les plantes médicinales, et à rassembler les informations les concernant. Ainsi, en Équateur, un tel projet a permis à un groupe de femmes autochtones de préserver *in situ* des espèces végétales locales des Andes. Ces femmes utilisent des techniques traditionnelles pour cultiver ces plantes, mettent en place une banque de semences, rassemblent l'information existante et partagent les savoirs traditionnels relatifs à ces espèces.

V. PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

57. Dans sa décision VI/17, la Conférence des parties demande au FEM de fournir les ressources financières pour « créer des capacités nationales dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques, en vue notamment d'assurer une participation efficace aux activités du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques, notamment pour appliquer le Plan d'action pour la création de capacités propres à assurer la mise en œuvre efficace du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques adopté par le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena à sa deuxième réunion et pour répondre aux besoins énumérés dans les recommandations du Comité intergouvernemental en vue d'aider les pays en développement à se préparer à l'entrée en vigueur du Protocole. »

58. Les activités du FEM sur la prévention des risques biotechnologiques ont été menées dans le cadre de sa Stratégie initiale visant à aider les pays à se préparer à l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adoptée en novembre 2000. Cette stratégie a été appliquée dans le projet mondial *Préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité* exécuté dans plus de 100 pays éligibles, et dans des projets témoins exécutés dans 12 pays et concernant le renforcement des capacités en vue de la mise en place des cadres de promotion de la biosécurité. En outre, comme indiqué plus haut, le renforcement des capacités pour l'application du Protocole de Cartagena est l'un des quatre axes des priorités stratégiques définies dans le domaine de la diversité biologique en vue de la troisième reconstitution de la Caisse du FEM. Les activités suivantes ont été menées pendant la période couverte par le présent rapport.

Projet de préparation de cadres nationaux de promotion de la biosécurité

59. Ce projet a pour but d'aider les pays à préparer leurs cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques en renforçant leurs capacités pour l'évaluation et la gestion des

risques, et en encourageant l'échange d'informations et la collaboration au niveau régional et sous-régional. Parmi les principales composantes de ce projet, on peut citer la formulation de politiques et l'instauration d'un cadre réglementaire, la mise en place d'un système permettant de traiter les demandes d'autorisation, l'établissement de mécanismes de suivi et de contrôle, la diffusion de l'information aux populations et leur participation. Cent dix-neuf pays reçoivent une aide dans le cadre de ce projet par le biais d'études nationales et en concertation avec les parties prenantes. Ce projet de 38,4 millions de dollars est administré par le PNUE. Le FEM le finance à hauteur de 26,1 millions de dollars, le solde étant cofinancé par le PNUE et les pays participants.

60. En 2002, quatre ateliers régionaux ont été organisés pour les régions Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Europe centrale et orientale ; 293 participants originaires de 124 pays y ont participé. Ces ateliers ont permis aux pays de mieux prendre en compte des questions clés dans la préparation des cadres nationaux de promotion de la biosécurité. Six ateliers sous-régionaux ont été organisés pour l'Afrique francophone et Anglophone, les petits États insulaires en développement, l'Amérique latine, l'Asie et l'Europe centrale et orientale, en vue de renforcer les capacités pour l'évaluation et la gestion des risques, et la participation des populations. Ces réunions sous-régionales ont eu lieu de novembre 2002 à mai 2003, avec la participation de 583 personnes originaires de 139 pays. Six autres ateliers sous-régionaux sur les « cadres réglementaires et les systèmes administratifs » seront organisés dans le cadre de ce projet.

Projets d'application des cadres nationaux de promotion de la biosécurité

61. Afin de faire la démonstration du type de capacités à renforcer pour la mise en place des cadres nationaux de promotion de la biosécurité, le FEM a approuvé 12 projets témoins, comme indiqué au tableau 2, dans des pays ayant déjà préparé leurs cadres nationaux. L'objectif est d'offrir aux pays une assistance juridique, scientifique et technique leur permettant de mettre en place ces cadres nationaux. Dans le cadre de ces projets, les pays peuvent également recevoir un appui pour finaliser leur cadre réglementaire et faire appliquer les règlements, instaurer des systèmes pour traiter les demandes d'autorisation et assurer le suivi et l'application des règles, et informer les populations et obtenir leur participation.

Tableau 2 : Projets sur la prévention des risques biotechnologiques

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Bulgarie	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,41	0,50
Cameroun	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,56	0,67
Chine	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,99	1,27
Colombie	Renforcement des capacités	Banque	1,00	4,48

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
	d'application du Protocole de Cartagena	mondiale		
Cuba	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,65	0,93
Inde	Renforcement des capacités d'application du Protocole de Cartagena	Banque mondiale	1,00	3,07
Kenya	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,51	0,62
Malaisie	Renforcement des capacités d'application du cadre national de promotion de la biosécurité	PNUD	0,91	5,21
Mexique	Renforcement des capacités d'application du Protocole de Cartagena	PNUD	1,46	6,40
Namibie	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,67	0,91
Ouganda	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité dans le cadre du Protocole de Cartagena	PNUE	0,56	0,64
Pologne	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,46	2,62
Total			9,18	27,32

VI. ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

62. Pendant la période couverte par le présent rapport, le FEM a présenté son Deuxième bilan global à sa deuxième Assemblée, à Beijing. La Déclaration qui y a été adoptée fait référence à cette étude.

63. En mai 2003, le FEM a également approuvé le mandat d'un groupe indépendant de suivi et d'évaluation de ses opérations. Les documents sur le travail de suivi et d'évaluation peuvent être consultés sur le site web du FEM (www.TheGEF.org).

Troisième bilan global du FEM

64. Le Conseil a approuvé la préparation du Troisième bilan global du FEM pour lequel un cadre de travail sera soumis à son approbation en novembre 2003. Début 2004, il approuvera également le mandat de la mission d'évaluation chargée de le réaliser. Grâce à ce calendrier, la version finale de l'étude pourra être prête d'ici mai 2004 pour le début de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse. Ce rapport devrait porter sur des questions aussi centrales que les résultats et l'impact des programmes du FEM au niveau mondial, notamment les synergies entre les domaines d'intervention, l'efficacité du FEM dans son rôle de mécanisme financier des Conventions, l'adéquation des mécanismes institutionnels existants, la bonne orientation des politiques, stratégies, programmes et procédures, et le degré de conformité des

projets et programmes à des critères d'évaluation tels que l'appropriation des activités par le pays bénéficiaire, la mobilisation de cofinancements, le potentiel de transposition, et le suivi et l'évaluation

65. En application de la décision VI/17 de la Conférence des parties, le Secrétariat du FEM, le Groupe de suivi et d'évaluation, et le Secrétariat de la Convention se sont réunis pour déterminer la meilleure façon de tirer parti des synergies entre le Troisième examen de l'efficacité du mécanisme financier, auquel se livrera la Conférence, et le Troisième bilan global du FEM. Le plan d'action résultant de ces consultations figure dans le document UNEP/CBD/COP/7/14/Add.5. Les deux Secrétariats ont convenu de partager les éléments communs au Troisième bilan et au Troisième examen, tels que les bases de données, les études et la documentation de référence. Le Groupe de suivi et d'évaluation du Fonds s'est également engagé à communiquer à l'évaluateur indépendant chargé d'effectuer le troisième examen de toutes les études qu'il aura menées dans la perspective du Troisième bilan. De leur côté, le Secrétariat de la Convention et l'évaluateur indépendant prendront part aux grandes étapes du Troisième bilan. À cet effet, le cadre de référence adopté pour cette étude sera remis au Secrétariat de la Convention pour être communiqué aux Parties dès approbation par le Conseil du FEM.

Examen des dispositions financières prises pour les projets sur la biodiversité

66. L'examen des dispositions financières prises pour les projets sur la biodiversité fait l'objet du document d'information GEF/C.21/Inf.13 présenté au Conseil du FEM en mai 2003. Ce rapport est motivé par les constatations et conclusions de plusieurs études montrant la nécessité d'une autonomie financière des activités menées dans le domaine de la diversité biologique une fois le financement du FEM arrivé à son terme. Si la formule des fonds fiduciaires a permis une prise en charge fiable et à long terme de ces projets, bien d'autres mécanismes de financement actuellement utilisés ou à l'essai offrent des possibilités aux promoteurs de projets du monde entier. Le FEM doit non seulement évaluer et mettre en lumière ces expériences, mais aussi en tirer les enseignements.

67. L'étude en question s'est limitée à analyser les dispositions financières retenues pour permettre aux projets d'atteindre leurs objectifs de préservation de la biodiversité. Un examen complet des fonds fiduciaires ayant été réalisé en 1999¹⁵, cet aspect n'est pas traité ici. L'étude visait donc surtout à : i) mettre en évidence des formules de financement durables pour la préservation et l'utilisation de la biodiversité ; ii) évaluer l'utilité des dispositions financières existantes ; iii) étudier les dispositions financières les plus à même d'aider les promoteurs dans la perspective de la préparation et de l'exécution des projets ; et iv) regrouper les grands enseignements tirés des expériences passées et proposer des règles à l'intention des promoteurs de projets et des recommandations à l'intention du FEM. Les principales conclusions de cette

¹⁵ Voir le document intitulé *Building Strategic Focus in a Conservation Trust Fund* sur le site web du FEM (www.TheGEF.org)

étude, notamment l'examen du portefeuille, une analyse approfondie de 18 projets sélectionnés par les Agents d'exécution et l'analyse intégrée de quatre études de cas, figurent dans le document GEF/C.21/Inf.13, disponible sur le site web du FEM (www.TheGEF.org).

Rapport sur l'exécution des projets (2002)

68. Ce rapport se fonde essentiellement sur les conclusions de l'édition 2002 de l'Examen de l'état d'avancement des projets (EEAP), mécanisme de suivi s'appuyant sur les rapports qu'établissent les Agents d'exécution du FEM sur tous les projets en cours depuis au moins un an. Il permet avant tout d'évaluer l'état d'avancement des projets et les probabilités de réalisation de leurs objectifs de développement et de protection du patrimoine écologique mondial. Le rapport fait état aussi des conclusions, leçons et recommandations issues de deux instruments utilisés cette année par le Groupe de suivi et d'évaluation du FEM : l'Examen des projets par le Secrétariat¹⁶ et le Rapport d'évaluation finale¹⁷. L'édition 2003 du Rapport sur l'exécution des projets sera soumise au Conseil en mai 2004. L'édition 2001 et les autres rapports de suivi et d'évaluation sont également disponibles sur le site web du FEM.

Étude sectorielle : Diversité biologique

69. Une étude sectorielle sur la diversité biologique aura lieu en 2003-2004 avec pour objectif d'évaluer les impacts majeurs que les programmes du FEM dans ce domaine d'intervention ont sur la biodiversité mondiale et de tirer les principaux enseignements de l'exécution de ces activités. Ce travail comprendra une série d'études sur dossier des projets, politiques et stratégies, des visites sur le terrain, des études thématiques et des études de cas menées par un groupe d'experts composé d'un consultant, qui pilotera les opérations, et de membres du Secrétariat du FEM, du Groupe d'évaluation et de suivi, et des services des Agents d'exécution. Le rapport final sera disponible en 2004.

Évaluations transsectorielles

70. Ces études permettent d'évaluer des thèmes communs à tous les programmes d'opérations. Nombre d'évaluations et d'examens du FEM, notamment le Deuxième bilan global, ont fait ressortir l'absence de liens clairs entre les objectifs environnementaux au niveau mondial et les retombées positives au plan local ou national. Il n'existe aucune analyse factuelle

¹⁶ L'Examen des projets par le Secrétariat est un nouvel outil de suivi et d'évaluation qui vient compléter l'EEAP pour enrichir le Rapport sur l'exécution des projets et mettre en pratique ce « souci du résultat » qui fait partie de la stratégie du FEM. Il résulte également d'une recommandation issue du Deuxième bilan global du FEM, qui appelait le Secrétariat à participer davantage au travail ordinaire de suivi et d'évaluation des projets.

¹⁷ Préparés par les Agents d'exécution, les Rapports d'évaluation finale servent avant tout à tirer les enseignements de différents projets pour avoir la possibilité de les répercuter sur le reste du portefeuille, mais ils sont aussi un outil de justification de l'emploi des ressources. Le Groupe de suivi et d'évaluation du FEM évalue ces rapports pour déterminer dans quelle mesure les projets se conforment aux huit critères d'évaluation qui leur sont applicables.

et exhaustive du portefeuille du FEM dans ce domaine. Pour combler cette lacune et promouvoir le transfert des connaissances et des méthodes modèles en la matière, une étude sur la nature et le rôle de ces retombées positives au plan local a été lancée. Cette étude, qui s'achèvera au cours de l'exercice 05, aura pour but de mesurer les retombées positives des projets du FEM au niveau local et les liens entre les effets salutaires sur l'environnement aux niveaux local et mondial. Dans de nombreux cas, on considère que le coût réel des activités à vocation locale correspond au «scénario de base» d'un projet donné et n'entre pas en compte dans le « surcoût » pris en charge par le FEM. Aussi, est-il principalement supporté par les Agents d'exécution, d'autres bailleurs de fonds, le pays et/ou les populations elles-mêmes. Toutefois, ces effets locaux sont partie intégrante de la stratégie générale d'intervention, d'autant plus qu'ils conditionnent la pérennité des retombées positives au niveau mondial.

ANNEXE A : PROJETS APPROUVÉS PAR LE FEM DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE PENDANT LA PÉRIODE EXAMINÉE

1. Projets à part entière

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Projet mondial (Brésil, Côte d'Ivoire, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Ouganda)	Préservation et gestion durable de la biodiversité souterraine	PNUE	5,30	8,88
Projet régional (Arménie, Bolivie, Madagascar, Ouzbékistan, Sri Lanka,)	Conservation in situ des parents sauvages des espèces cultivées par l'intermédiaire d'une amélioration de la gestion de l'information et des applications sur le terrain	PNUE	6,16	12,68
Projet régional (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger)	Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour la gestion efficace et l'utilisation durable de la biodiversité des terres arides des réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest	PNUE	2,75	6,58
Projet régional (Afrique du Sud, Burkina Faso, Botswana, Kenya, Mali, Namibie, Niger, Sénégal, Zimbabwe)	Confins désertiques (phase 1)	PNUE/ PNUD	5,35	15,58
Projet régional (Chine, Fédération de Russie, Iran, Kazakhstan,)	Renforcement des zones humides et du réseau de voies de migration pour la protection de la grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau migrateurs en Asie	PNUE	10,35	22,71
Projet régional (Cambodge, RDP lao, Viet Nam, Thaïlande)	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones humides du bassin du Mékong (Phase I)	PNUD	4,53	13,89
Projet régional (Mozambique, Zambie, Zimbabwe)	Gestion intégrée de la biodiversité des terres arides par la régénération des sols dans les régions arides et semi-arides du Mozambique, de la Zambie et du Zimbabwe	PNUE/ PNUD	7,83	13,42
Afrique du Sud	Initiative pour la préservation de la biodiversité du cap Agulhas	PNUD	3,23	11,79
Afrique du Sud	Préservation du périmètre élargi du parc des éléphants d'Addo	Banque mondiale	5,84	40,28
Afrique du Sud	Projet « CAPE » de préservation de la biodiversité et de promotion du développement durable		11,32	55,77
Algérie	Préservation et utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale dans les parcs nationaux du Tassili et de l'Ahaggar	PNUD	3,72	6,37

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Arménie	Gestion des ressources naturelles et recul de la pauvreté	Banque mondiale	5,21	16,21
Brésil	Préservation de la biodiversité du Paraná	Banque mondiale	8,00	32,86
Bulgarie	Préservation de la biodiversité d'importance mondiale des paysages des monts Rhodope	PNUD	3,81	18,70
Cambodge	Préservation de la biodiversité de la région de Tonle Sap	PNUD	3,60	19,14
Cap-Vert	Gestion participative intégrée des écosystèmes à l'intérieur et autour des zones protégées (Phase I)	PNUD	3,93	9,64
Chine	Gestion de la biodiversité des zones côtières de la mer de Chine méridionale	PNUD	3,51	12,74
Colombie	Renforcement des capacités d'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Banque mondiale	1,00	4,48
Croatie	Préservation des écosystèmes karstiques	Banque mondiale	5,30	8,63
Cuba	Renforcement du réseau national de zones protégées	PNUD	2,15	13,44
Fédération de Russie	Préservation et utilisation durable de la biodiversité des salmonidés sauvages dans la péninsule du Kamtchatka (Phase I)	PNUD	3,31	13,83
Fédération de Russie	Approche écosystémique intégrée pour préserver la biodiversité et minimiser le morcellement de l'habitat dans trois zones témoins de l'Arctique russe (ECORA)	PNUE	3,38	8,01
Guinée	Préservation de la biodiversité des monts Nimba par une gestion participative intégrée de proximité	PNUD	3,99	11,88
Guinée-Bissau	Programme de gestion du littoral et de la biodiversité	Banque mondiale	5,15	9,55
Inde	Renforcement des capacités d'application du Protocole de Cartagena	Banque mondiale	1,00	3,07
Indonésie	Initiative de gestion concertée du parc national de Komodo	Banque mondiale/SFI	5,38	16,98
Jordanie	Protection des herbes et plantes médicinales	Banque mondiale	5,35	12,85
Kazakhstan	Préservation in situ de la biodiversité des paysages agricoles des montagnes du Kazakhstan	PNUD	3,02	7,81
Lituanie	Préservation de la biodiversité des zones humides de l'intérieur	PNUD	3,44	13,86
Maldives	Préservation de la biodiversité d'importance mondiale de l'écosystème de l'Atoll de Baa	PNUD	2,71	8,63
Mali	Préservation de la biodiversité des parcours pastoraux arides	Banque mondiale	5,68	8,39
Mexique	Renforcement des capacités d'application	PNUD	1,46	6,40

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
	du Protocole de Cartagena			
Népal	Préservation de la biodiversité de l'écopaysage du complexe du Terai Occidental	PNUD	3,55	13,11
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Protection des zones côtières et du milieu marin par la population locale dans la province de Milne Bay	PNUD	3,55	7,13
Pérou	Gestion participative des zones protégées	Banque mondiale	15,15	31,06
Philippines	Asian Conservation Foundation (ACF)	Banque mondiale/SFI	1,60	16,40
Swaziland	Gestion de la biodiversité et développement participatif	Banque mondiale	5,85	12,25
Syrie	Préservation de la biodiversité et gestion des zones protégées	PNUD	3,49	6,92
Tanzanie	Protection et gestion des forêts de l'arc oriental des rifts	Banque mondiale/PNUD	12,37	50,82
Tchad	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans le Moyen-Charï	PNUD	1,66	3,30
Tunisie	Gestion des zones protégées	Banque mondiale	5,38	10,33
Zambie	Sauvegarder l'environnement pour promouvoir le développement économique	Banque mondiale	4,24	15,24
Total			203,58	631,61

2. Projets de moyenne envergure

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Projet mondial	Écosystèmes, zones protégées et populations	PNUE	1,00	5,61
Projet mondial	Forum mondial de la biodiversité – Concours multipartite pour l'application de la Convention sur la diversité biologique (Phase III)	PNUE	1,00	4,10
Projet mondial	Gestion intégrée des écosystèmes des zones montagneuses : obstacles et modèles	PNUE	0,93	2,12
Projet régional (Bahamas, Jamaïque, République dominicaine.)	Préservation durable des habitats aviaires d'importance mondiale dans les Caraïbes : renforcement du réseau régional de préservation d'une ressource commune	PNUE	1,00	1,97
Projet régional (Belize, Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou)	Fonds de promotion des écoentreprises	Banque mondiale/SFI	1,00	10,00
Projet régional (Équateur, Kenya, Philippines, Ukraine)	Indicateurs nationaux de biodiversité	PNUE	0,85	1,46
Projet régional (Éthiopie, Kenya, Mali)	Protection des graminées et des arthropodes qui leur sont associés pour un développement durable de l'agriculture en Afrique	PNUE	0,97	2,54
Projet régional (Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine)	Préservation de la biodiversité et intégration des savoirs traditionnels sur les plantes médicinales dans les politiques nationales de soins de santé primaire en Amérique centrale et dans les Caraïbes	PNUE	0,75	1,55
Projet régional (Kazakhstan, Kirghizistan Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan)	Élaboration du plan Econet pour la préservation durable de la biodiversité des écorégions d'Asie centrale	PNUE	0,77	2,16
Afrique du Sud	Préservation de la biodiversité par les populations locales dans le Richtersveld	Banque mondiale	0,90	2,07
Argentine	Préservation de la biodiversité des zones humides des Esteros del Ibera	PNUD	1,00	10,40
Bhoutan	Renforcement et mise en réseau des zones protégées dans l'écorégion de la forêt feuillue tempérée	PNUD	0,79	1,85
Bolivie	Suppression des obstacles à la participation directe du secteur privé à la préservation <i>in situ</i> de la	Banque mondiale	0,71	1,13

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
	biodiversité			
Brésil	Gestion intégrée et protection du bassin du Formoso	Banque mondiale	1,00	2,18
Bulgarie	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,41	0,50
Cambodge	Mise en place d'un réseau intégré de zones protégées dans les monts Cardamom	PNUD	1,00	4,33
Cameroun	Aide à la mise en œuvre du cadre national de prévention des risques biotechnologiques	PNUE	0,56	0,67
Chili	Préservation de l'écosystème montagneux des contreforts andins de Santiago	Banque mondiale	0,75	1,21
Chili	Gestion de l'écosystème du Salar del Huasco pour la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité à l'extérieur des zones protégées	PNUD	0,86	2,73
Chine	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,99	1,27
Chine	Reconstitution de la biodiversité du lac Dianchi	Banque mondiale	1,00	1,86
Colombie	Couloir biologique de Naya dans la zone de Munchique-Pinche	Banque mondiale	0,75	2,22
Costa Rica	Amélioration des modes de gestion et de préservation de la zone marine protégée des îles Cocos	PNUD	1,00	3,17
Cuba	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,65	0,93
Équateur	Préservation de la biodiversité dans la province de Pastaza	Banque mondiale	0,79	1,04
Fédération de Russie	Renforcement du réseau de zones protégées pour la préservation des écosystèmes forestiers de montagne des Sikhote-Alin dans le Khabarovskiy Kray	Banque mondiale	0,75	1,75
Gambie	Gestion intégrée de la biodiversité marine et côtière	Banque mondiale	0,99	1,77
Guatemala	Gestion de proximité de la réserve Bio-Itza	Banque mondiale	0,75	1,50
Indonésie	Forêts et médias (INFORM)	Banque mondiale	0,94	1,23
Indonésie	Préservation de forêts d'importance cruciale dans l'archipel de Sangihe-Talaud	Banque mondiale	0,84	1,19
Jordanie	Préservation et utilisation durable	PNUD	1,00	2,02

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
	de la biodiversité de la réserve naturelle de Dibeen			
Kenya	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,51	0,62
Liban	Gestion intégrée des forêts de cèdres en coopération avec d'autres pays méditerranéens	PNUE	0,56	1,21
Madagascar	Préservation de la biodiversité par les populations locales dans le couloir forestier d'Anjozorobe	PNUD	0,97	1,55
Malaisie	Renforcement des capacités d'application du cadre national de promotion de la biosécurité	PNUD	0,91	5,21
Mexique	Mécanismes fonciers privés pour la préservation de la biodiversité	Banque mondiale	0,75	1,85
Moldavie	Préservation de la biodiversité de l'écosystème du delta du bras inférieur du Dniester	Banque mondiale	1,00	2,04
Mongolie	Préservation des bassins de l'Eg et de l'Uur	Banque mondiale/SFI	1,00	1,93
Mongolie	Élaboration d'un programme modèle de préservation de la biodiversité –programme de préservation du désert de Gobi symbolisé par la sauvegarde du chameau sauvage (<i>Camelus Bactrianus</i>)	PNUD	0,98	1,56
Namibie	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,67	0,91
Ouganda	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité dans le cadre du Protocole de Cartagena	PNUE	0,56	0,64
Pakistan	Préservation des habitats d'espèces d'importance mondiale dans les écosystèmes arides et semi-arides du Balochistan	PNUD	0,79	1,25
Paraguay	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans la réserve naturelle de Mbaracayu	Banque mondiale	1,00	3,15
Pérou	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans la réserve collective d'Amarakaeri et les terres autochtones adjacentes	PNUD	0,99	1,88
Pérou	Élevage extensif de la grenouille <i>Dendrobates ventrimaculatus</i> pour la protection de la forêt ombrophile et la réduction de la pauvreté	Banque mondiale/SFI	0,81	1,85

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Pérou	Préservation de proximité et utilisation durable des écosystèmes d'Atiquipa and Taimara Lomas	PNUD	0,75	2,22
Pologne	Aide à la mise en place d'un cadre national de promotion de la biosécurité	PNUE	0,46	2,62
RPD de Corée	Gestion de la biodiversité côtière de la mer Jaune	PNUD	0,77	1,32
République slovaque	Préservation, régénération et utilisation rationnelle des marais calcaires	PNUD	1,00	2,46
Seychelles	Amélioration de la gestion des ONG et des réserves naturelles et îles à la biodiversité riche du domaine privé	Banque mondiale	0,84	1,91
Viet Nam	Gestion intégrée de la biodiversité et des bassins hydrographiques du parc national de Chu Yang Sin	Banque mondiale	1,00	20,98
Viet Nam	Couloir vert	Banque mondiale	1,00	2,06
Viet Nam	Préservation in-situ des cultivars locaux et des espèces sauvages apparentées	PNUD	0,93	3,92
Total			44,97	141,67

3. Activités habilitantes

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Afrique du Sud	Élaboration et mise en œuvre du plan d'action et de la stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité	PNUD	0,41	2,02
Angola	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	0,34	0,40
Antigua-et-Barbuda	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales	PNUD	0,21	0,26
Belize	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales	PNUD	0,18	0,23
Bhoutan	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales	PNUD	0,17	0,17
Bolivie	Évaluation des capacités à renforcer dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,19	0,22
Burundi	Évaluation des capacités à renforcer pour la mise en œuvre du plan d'action et de la stratégie nationale pour la biodiversité et participation au centre d'échange	PNUD	0,19	0,19
Cambodge	Évaluation des capacités à renforcer pour la mise en œuvre des activités prioritaires	PNUD	0,10	0,10
Chine	Renforcement des capacités (centre d'échange) et préparation de la deuxième communication nationale au titre de la CDB	PNUE	0,39	0,44
Colombie	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales et participation au centre d'échange	PNUE	0,15	0,17
Congo	Évaluation des capacités à renforcer et participation au centre d'échange	PNUD	0,19	0,19
Iles Cook	Activités habilitantes supplémentaires dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,20	0,22
Dominique	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales	PNUD	0,19	0,19
Égypte	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales	PNUE	0,15	0,19
Érythrée	Évaluation des capacités à renforcer et participation au centre d'échange	Banque mondiale	0,17	0,19
Grenade	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales	PNUD	0,21	0,25
Guatemala	Définition des priorités nationales et évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,23	0,23
Guinée	Évaluation des capacités à renforcer et renforcement du centre d'échange	PNUD	0,21	0,21
Guinée-Bissau	Évaluation des capacités à renforcer et renforcement du centre d'échange	PNUD	0,24	0,24
Îles Marshall	Évaluation des capacités à renforcer et participation au centre d'échange	PNUD	0,22	0,27
Iran	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales	PNUD	0,10	0,15

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Jordanie	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales/des autorités	PNUD	0,09	0,13
Kazakhstan	Évaluation des capacités à renforcer et amélioration de la gestion des informations	PNUD	0,18	0,23
Kenya	Évaluation des capacités à renforcer et participation au centre d'échange	PNUE	0,24	0,29
Kiribati	Évaluation des capacités à renforcer et participation au centre d'échange	PNUD	0,19	0,23
Libéria	Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	0,26	0,26
Madagascar	Consultations en vue de la deuxième communication nationale au titre de la CDB	PNUD	0,03	0,03
Mali	Évaluation des capacités à renforcer et initiative nationale de participation au centre d'échange	PNUD	0,18	0,18
Micronésie	Évaluation des capacités à renforcer et participation au centre d'échange	PNUD	0,17	0,19
Nicaragua	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,19	0,19
Niger	Évaluation des capacités à renforcer et participation au centre d'échange	PNUD	0,21	0,21
Niue	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,28	0,31
Oman	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales en matière de biodiversité	PNUD	0,15	0,23
Palau	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	0,33	0,33
Philippines	Évaluation des capacités à renforcer	PNUD	0,16	0,16
Pologne	Activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUE	0,23	0,29
République démocratique du Congo	Évaluation des capacités à renforcer et initiative nationale de participation au centre d'échange	PNUD	0,11	0,11
Samoa	Complément de financement pour les activités habilitantes dans le domaine de la diversité biologique	PNUD	0,22	0,24
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Évaluation des capacités à renforcer et des priorités nationales	PNUD	0,21	0,39
Swaziland	Évaluation des capacités à renforcer et achèvement du processus de mise en place du centre d'échange	PNUD	0,21	0,31
Tanzanie	Consultations en vue de la deuxième communication nationale au titre de la CDB et participation au centre d'échange	PNUD	0,04	0,06
Tonga	Plan d'action et stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité et première communication nationale au titre de la CDB	PNUD	0,32	0,36
Zimbabwe	Évaluation des capacités à renforcer en matière de gestion de la diversité biologique	PNUD	0,09	0,19
Total			8,53	11,45

4. Activités au titre de la préparation des projets

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement Du FEM (USD M)
Projet mondial	Approche écosystémique appliquée à la protection et à la gestion des polliniseurs pour une agriculture durable	PNUE	0,70
Projet mondial	Préservation et utilisation de la diversité génétique des plantes cultivées pour combattre les ennemis des cultures et favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement	PNUE	0,35
Projet régional	Préservation de la biodiversité du Paramo dans les Andes du Nord et du Centre	PNUE	0,67
Projet régional	Préservation de la biodiversité des terres arides du site transnational de d'Ambosemli - Monduli au Kenya et en Tanzanie	PNUD/PNUE	0,18
Projet régional	Zones protégées et promotion de moyens de subsistance viables connexes (OECO)	Banque mondiale	0,11
Projet régional	Élaboration et application d'outils d'aide à la décision pour la préservation et l'utilisation durable de la diversité génétique des espèces animales d'élevage locales et de leurs parents sauvages	PNUE	0,45
Projet régional	Suppression des obstacles à la lutte contre les espèces végétales envahissantes en Afrique	PNUE	0,70
Projet régional (Cambodge, RDP lao, Thaïlande, Viet Nam,)	Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones humides du bassin du Mékong (Phase I)	PNUD	0,08
Projet régional	Réserve de biosphère transnationale de Corazón	Banque mondiale	0,40
Afrique du Sud	Préservation et utilisation durable de la biodiversité de la Wild Coast	PNUD	0,34
Afrique du Sud	Initiative pour la préservation de la biodiversité du cap Agulhas	PNUD	0,08
Bulgarie	Préservation de la biodiversité d'importance mondiale des paysages des monts Rhodope	PNUD	0,26
Chili	Préservation de la biodiversité dans l'écorégion de la forêt ombrophile tempérée de Valdivia	PNUD	0,33
Chine	Préservation et utilisation durable des parents sauvages des espèces cultivées	PNUD	0,21
Mozambique	Zones protégées transnationales et développement touristique durable	Banque mondiale	0,35
Panama	Deuxième projet de lutte contre la pauvreté rurale et de gestion des ressources naturelles	Banque mondiale	0,27
Venezuela	Élargissement des partenariats à l'appui du réseau de parcs nationaux	Banque mondiale	0,35
Total			5,83

ANNEXE B : RESUME DES PROJETS (juillet 2001-Juin 2003)

1. Projets à part entière

Projet mondial (Brésil, Côte d'Ivoire, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Ouganda) - Préservation et gestion durable de la biodiversité souterraine, Phase I (PNUE) ; Financement du FEM : 5,3 millions de dollars ; Financement total : 8,88 millions de dollars ; Programmes d'opérations 1,2,3,4
Ce projet a pour objectif de mieux faire connaître et comprendre la biodiversité souterraine, qui contribue fortement à la production agricole durable dans les écopaysages tropicaux, par le biais d'activités témoins faisant la démonstration de méthodes de préservation et de gestion durable. Le projet se fonde sur l'hypothèse selon laquelle l'utilisation de méthodes adaptées de gestion des biotes terrestres et souterrains assure une préservation optimale de la biodiversité, au profit de l'environnement national et mondial pour toute une gamme de modes d'utilisation des sols et de méthodes de gestion d'intensité variable, et conduit dans le même temps à une hausse de la production agricole durable.

Projet régional (Arménie, Bolivie, Madagascar, Ouzbékistan, Sri Lanka,) - Conservation in situ des parents sauvages des espèces cultivées par l'intermédiaire d'une amélioration de la gestion de l'information et des applications sur le terrain (PNUE) ; Financement du FEM : 6,16 millions de dollars ; Financement total : 12,68 millions de dollars ; Programmes d'opérations 13,3
Le projet vise à préserver efficacement et sans risque les parents sauvages des espèces cultivées et à en accroître la disponibilité en vue de l'amélioration des cultures dans les cinq pays bénéficiaires.

Projet régional (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger) - Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour la gestion efficace et l'utilisation durable de la biodiversité des terres arides des réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest (PNUE) ; Financement du FEM : 2,75 millions de dollars; Financement total : 6,58 millions de dollars; Programme d'opérations 1
Le projet est axé sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans six réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest qui abritent principalement des écosystèmes de savane. Les activités porteront pour l'essentiel sur le renforcement des capacités des différents acteurs concernés et leur participation à la gestion des réserves de biosphère.

Projet régional (Afrique du Sud, Burkina Faso, Botswana, Kenya, Mali, Namibie, Niger, Sénégal, Zimbabwe) - Confins désertiques, Phase 1 (PNUE/PNUD) ; Financement du FEM : 5,35 millions de dollars; Financement total : 15,58 millions de dollars; Programmes d'opérations 1, 4
Le projet répond aux objectifs suivants : a) examiner et analyser l'ampleur et la nature du phénomène de dégradation des sols et ses causes socioéconomiques et biophysiques ; b) recenser et appliquer à titre expérimental les remèdes connus (méthodes locales, nouvelles technologies, réformes des politiques et d'un cadre institutionnel), en collaboration avec les ONG et les systèmes nationaux de recherche agricole ; c) mettre au point de nouveaux remèdes (technologies, politiques, moyens institutionnels) dans le cadre de travaux de recherche participatifs ; d) évaluer l'impact probable des remèdes proposés sur les problèmes liés à la dégradation des sols et sur la conception des systèmes de surveillance ; e) œuvrer, en collaboration avec les chercheurs, les agriculteurs, les collectivités, les ONG, les décideurs et les bailleurs de fonds, à la mise en œuvre et au suivi des conclusions et recommandations tirées du projet.

Projet régional (Chine, Fédération de Russie, Iran, Kazakhstan,) - Renforcement des zones humides et du réseau de voies de migration pour la protection de la grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau migrateurs en Asie (PNUE) ; Financement du FEM : 10,35 millions de dollars ; Financement total : 22,71 millions de dollars ; Programmes d'opérations 2,1,3,4

Le projet vise à protéger le réseau des zones humides indispensable à la survie de la grue de Sibérie, d'autres espèces de grues menacées et de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau constituant une ressource importante pour les populations locales. Il porte principalement sur la préservation du réseau international de zones humides dont

dépendent ces espèces et d'une multitude d'autres formes de biodiversité caractéristiques des zones humides. Près de la moitié des sites concernés sont inscrits à la Convention de Ramsar. La zone d'exécution du projet couvre les voies de migration utilisées par les populations de grues de Sibérie établies dans l'ouest de l'Asie centrale et en Asie de l'Est qui migrent vers les zones humides de Chine, d'Iran, du Kazakhstan et de Russie.

Projet régional (Cambodge, RDP Iao, Viet Nam, Thaïlande) - Préservation et utilisation durable

de la biodiversité dans les zones humides du bassin du Mékong, Phase I (PNUD) ; Financement du FEM :

4,53 millions de dollars ; Financement total : 13,89 millions de dollars ; Programme d'opérations 2

Le projet a pour objectif d'aider les pays bénéficiaires à préserver et à utiliser durablement la biodiversité des zones humides du cours inférieur du Mékong. Il prévoit à cette fin : la mise en place d'un processus de planification intersectoriel aux niveaux national et régional ; le renforcement des structures macroéconomiques et des cadres de politique générale applicables à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité des zones humides ; la fourniture d'informations adaptées qui permettront d'asseoir les politiques et les actions de planification et de gestion sur des bases solides ; la mise en œuvre d'activités de planification et de gestion ; le renforcement des capacités individuelles et techniques en matière de préservation et de gestion durable des zones humides ; et l'amélioration de la gestion de proximité des ressources naturelles des zones humides.

Projet régional - Gestion intégrée de la biodiversité des terres arides par la régénération des sols dans les régions arides et semi-arides du Mozambique, de la Zambie et du Zimbabwe (PNUE/PNUD) ; Financement du FEM : 7,83 millions de dollars ; Financement total : 13,42 millions de dollars ; Programme d'opérations 1. Les objectifs d'ensemble du projet sont les suivants : a) préserver la biodiversité animale et végétale adaptée aux terres arides dans les terrains de parcours et les pâturages transnationaux communs au Mozambique, à la Zambie et au Zimbabwe, en améliorant la gestion de proximité des ressources ; b) améliorer les conditions de vie en milieu rural par l'utilisation durable et diversifiée des ressources naturelles et la protection de la biodiversité.

Afrique du Sud - Initiative pour la préservation de la biodiversité du cap Agulhas (PNUD) ; Financement du FEM : 3,23 millions de dollars ; Financement total : 11,79 millions de dollars ; Programme d'opérations 1

L'Initiative pour la préservation de la biodiversité du cap Agulhas compte parmi les trois initiatives complémentaires engagées par le FEM à l'appui du projet « CAPE » afin de renforcer les capacités systémiques, institutionnelles et individuelles et favoriser l'acquisition des compétences requises en matière de préservation, et se traduire ainsi par des acquis durables dans des contextes écologiques et socioéconomiques divers. Cette initiative fait la synthèse des enseignements et pratiques optimales qui se sont dégagées de la Phase 1 du projet « CAPE ». Elle s'articule autour d'activités témoins visant à remédier aux carences relevées en matière de gestion et à recueillir des informations utiles à la mise en œuvre des phases ultérieures du projet. La plaine d'Agulhas constitue l'une des plus vastes réserves de fynbos de faible altitude et d'habitats du Renosterveld au monde. La diversité des types d'habitat, des écosystèmes de zones humides, des espèces végétales inscrites au Livre rouge de l'IUCN et des espèces locales endémiques y est sans équivalent dans l'empire floral du Cap.

Afrique du Sud - Préservation du périmètre élargi du parc des éléphants d'Addo (Banque mondiale) ;

Financement du FEM : 5,84 millions de dollars ; Financement total : 40,28 millions de dollars ; Programme d'opérations 1

L'opération envisagée a pour objet d'améliorer la préservation de la biodiversité du périmètre élargi du parc national d'Addo. Elle visera plus particulièrement à : a) recenser et protéger les zones abritant une biodiversité exceptionnelle actuellement menacée ; b) délimiter la superficie minimale requise pour assurer la sauvegarde des systèmes et processus écologiques ; c) atténuer les principales menaces pesant sur la biodiversité du parc national ; d) élaborer et mettre en œuvre un plan de préservation ; e) promouvoir le tourisme durable ; f) promouvoir le renforcement des capacités des populations locales à créer des activités économiques respectueuses de l'environnement.

Afrique du Sud - Projet « CAPE » de préservation de la biodiversité et de promotion du développement durable (Banque mondiale/PNUD) ; Financement du FEM : 11,32 millions de dollars ; Financement total : 55,77 millions de dollars ; Programmes d'opérations 1, 2, 3, 4

Le Gouvernement sud-africain a élaboré un projet original visant à protéger le riche patrimoine écologique de l'empire floral du Cap. L'objectif global de ce projet est de garantir la préservation et la reconstitution du milieu naturel et du milieu marin dans l'empire floral du Cap, au bénéfice des populations locales. Les principaux systèmes et processus écologiques à préserver sont recensés dans la Stratégie CAPE 2000. Le projet « CAPE », qui couvre au total une période de 20 ans, se déroulera en trois étapes. Le FEM appuiera les activités mises en œuvre au cours des six premières années du projet. Ce dernier répond aux objectifs suivants : i) mettre en place le cadre systémique et institutionnel requis pour mettre en œuvre le projet « CAPE » ; ii) entreprendre sur le terrain des activités pilotes et témoins en créant 4000 km² de zones protégées supplémentaires et réunir les compétences nécessaires en matière de préservation pour assurer la bonne exécution du projet « CAPE ». Le FEM interviendra à l'appui de deux des objectifs du projet : 1) l'établissement de liens de coopération avec les institutions compétentes en vue de l'intégration de la biodiversité de l'empire floral du Cap aux activités économiques ; 2) le renforcement des mesures de protection de cette région par l'application pilote et l'adaptation au contexte local de modèles de gestion efficace et durable de la biodiversité

Algérie - Préservation et utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale dans les parcs nationaux du Tassili et de l'Ahaggar (PNUD) ; Financement du FEM : 3,72 millions de dollars ; Financement total : 6,37 millions de dollars ; Programme d'opérations 1

Le projet vise à protéger un échantillon représentatif de la biodiversité de la région du Sahara central. Il prévoit à cette fin la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale des parcs nationaux du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar. Dans les sites abritant un patrimoine de biodiversité de premier plan, on intensifiera les efforts de gestion en concentrant les activités. Le projet sera axé en priorité sur la préservation des couloirs écologiques, de manière à maintenir au minimum une voie de passage entre les diverses zones abritant les principales ressources. Cette stratégie de gestion, qui se veut à la fois souple et évolutive, est adaptée aux impératifs écologiques des écosystèmes désertiques et s'inspire des stratégies de survie et du mode de vie itinérant qu'adoptent les populations et les animaux dans les conditions extrêmes de l'environnement désertique.

Arménie - Gestion des ressources naturelles et recul de la pauvreté (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 5,21 millions de dollars ; Financement total : 16,21 millions de dollars ; Programme d'opérations 4

La zone d'exécution du projet couvre les écosystèmes montagneux et forestiers et les alpages et steppes des districts de Gegharkunik et de Tavoush, ainsi qu'un couloir transnational emprunté par les espèces sauvages qui se déplacent entre l'Arménie et la Géorgie. Les zones protégées comprennent le parc national du lac Sevan, qui préserve un écosystème lacustre et des habitats littoraux uniques en leur genre, et la réserve naturelle de Dilijan NR, un écosystème forestier exceptionnel abritant des espèces menacées du Sud Caucase dont la survie dépend des forêts de feuillus. Ces sites sont actuellement mis à mal par les activités illégales d'abattage et de collecte de bois de feu et l'érosion des sols qui en résulte. Cette agression qui touche actuellement environ 10 % du patrimoine de biodiversité devrait encore s'accroître. Les causes profondes des menaces qui pèsent sur ces sites sont donc de nature sectorielle et touchent notamment aux faibles moyens dont disposent les organes de réglementation, au caractère limité des ressources financières consacrées à la gestion des forêts et des parcours pastoraux, à l'absence d'activités rémunératrices de remplacement chez les populations rurales et à la faible sensibilisation du public.

Brésil - Préservation de la biodiversité du Parana (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 8,00 millions de dollars ; Financement total : 32,86 millions de dollars ; Programmes d'opérations 3, 4

Le projet a pour but d'aider l'État du Parana à préserver deux biomes d'importance mondiale, la forêt intérieure de la côte atlantique et les écosystèmes des forêts d'araucarias. Il répond aux objectifs suivants : i) amélioration de la gestion des zones protégées et des zones tampons ; ii) élimination des facteurs menaçant la biodiversité et des causes profondes de son appauvrissement ; iii) établissement d'un cadre visant à encourager la participation des populations et du secteur privé aux activités de préservation de la biodiversité et reposant sur l'utilisation de systèmes de production compatibles avec le développement durable ; iv) mise en place d'un système d'information

sur la valeur des biomes protégés. Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit : a) la participation des administrations nationales et de la société civile aux activités de préservation de la biodiversité ; b) la création de couloirs écologiques pour atténuer les menaces pesant sur la biodiversité; c) la mise en œuvre de réformes d'un cadre d'intervention et du dispositif réglementaire applicables dans ce domaine.

Bulgarie - Préservation de la biodiversité d'importance mondiale des paysages des monts Rhodope (PNUD) ; Financement du FEM : 3,81 millions de dollars ; Financement total : 18,70 millions de dollars ; Programme d'opérations 4

Le projet est axé sur la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des monts Rhodope, situés dans le sud de la Bulgarie. À l'aboutissement du projet, les acteurs locaux auront élaboré des méthodes originales et évolutives d'atténuation et de prévention des menaces qui pèsent sur la diversité biologique dans deux nouveaux parcs nationaux créés au niveau des écopaysages. De nouveaux partenariats, des outils de préservation, l'information du public et des moyens de subsistance durables contribuent à la réalisation de cet objectif. Les monts Rhodope font partie de l'héritage des paysages bioculturels européens. Les activités de production forestière et agricole y sont prédominantes et les zones protégées éparses et de faible étendue. L'utilisation, à l'échelle globale des zones d'activité productive et des zones protégées qui s'y trouvent, de modes de préservation au niveau de l'écopaysage, est au cœur de l'approche stratégique retenue aux fins de ce projet, qui vise à pérenniser les actions de préservation menées dans la région.

Cambodge - Préservation de la biodiversité de la région de Tonle Sap (PNUD) ; Financement du FEM : 3,60 millions de dollars ; Financement total : 19,14 millions de dollars ; Programme d'opérations 2

Le projet a pour objectifs de : i) appuyer le développement économique et la gestion des ressources naturelles ; ii) renforcer les systèmes de gestion de proximité des ressources naturelles aux fins du développement rural ; iii) préserver la biodiversité d'importance mondiale par la protection et l'utilisation durable des ressources dans les composantes menacées des écosystèmes et les habitats vitaux.

Cap-Vert - Gestion participative intégrée des écosystèmes à l'intérieur et autour des zones protégées, Phase I (PNUD) ; Financement du FEM : 3,93 millions de dollars ; Financement total : 9,64 millions de dollars ; Programme d'opérations 1

L'objectif global du projet dans son ensemble est de préserver la biodiversité d'importance mondiale et de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles par le biais d'une approche intégrée recouvrant à la fois la gestion des zones protégées et l'exploitation durable des ressources naturelles par des activités de proximité, dans le cadre d'un projet avantageux pour tous. Au travers de ce projet intégré et de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité, on s'emploiera à définir des solutions durables pour améliorer la gestion des ressources en eau, des ressources naturelles, des sols et des espèces envahissantes.

Chine - Gestion de la biodiversité des zones côtières de la mer de Chine méridionale (PNUD) ; Financement du FEM : 3,51 millions de dollars ; Financement total : 12,74 millions de dollars ; Programme d'opérations 2

Le projet a pour objectif de protéger la biodiversité marine et côtière d'importance mondiale le long de la côte tropicale et subtropicale du sud-ouest de la Chine, dans la zone comprise entre la frontière vietnamienne et 28° de latitude nord, qui correspond aux provinces de Fujian et de Zhejiang.

Croatie - Préservation des écosystèmes karstiques (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 5,30 millions de dollars ; Financement total : 8,63 millions de dollars ; Programmes d'opérations 4, 3, 2

Le projet vise à préserver la biodiversité des écosystèmes karstiques de Croatie par le biais d'une approche participative et économiquement viable intégrée aux objectifs de développement socioéconomiques nationaux. Il portera sur un des principaux enjeux de la politique environnementale nationale - comment gérer la croissance et le développement futur du pays, tout en protégeant l'environnement aux plans national et local. Le projet aidera les pouvoirs publics à anticiper les menaces que le développement touristique et économique de la région pourrait faire peser sur la biodiversité.

Cuba - Renforcement du réseau national de zones protégées (PNUD) ; Financement du FEM : 2,15 millions de dollars ; Financement total : 13,44 millions de dollars ; Programme d'opérations 2

L'objectif global du projet est de protéger quatre écorégions terrestres d'importance mondiale très représentatives comptant parmi les objectifs de préservation régionaux et nationaux hautement prioritaires. L'archipel cubain abrite la biodiversité la plus riche des Caraïbes. Du fait de son insularité et des menaces particulières auquel il est confronté au plan écologique, le pays se heurte à de sérieuses difficultés en matière de préservation de la biodiversité. Le projet contribuera à améliorer la gestion du réseau national de zones protégées en remédiant aux carences relevées et en appuyant un certain nombre d'activités témoins et d'investissements de terrain qui auront pour but d'atténuer les menaces et les risques les plus représentatifs et d'améliorer les pratiques et les méthodes de préservation utilisées.

Fédération de Russie Préservation et utilisation durable de la biodiversité des espèces sauvages de salmonidés dans la péninsule du Kamchatka, Phase I (PNUD) ; Financement du FEM : 3,31 millions de dollars ; Financement total : 13,83 millions de dollars ; Programmes d'opérations 13, 2

Le projet proposé vise la préservation durable de la diversité génétique et biologique des salmonidés et la sauvegarde de l'intégrité des écosystèmes fluviaux. À l'achèvement du projet, les organismes publics compétents, les populations locales et les populations autochtones assureront la préservation de la diversité des salmonidés dans les quatre fleuves que comprend le site d'exécution du projet, en appliquant une nouvelle approche de la diversité biologique reposant sur l'utilisation de nouveaux outils de préservation et sur la création de moyens de subsistance de remplacement. Le projet s'appuiera par ailleurs sur une méthode de gestion évolutive conçue pour répondre aux menaces émergentes et axant les activités de préservation sur l'atténuation des menaces.

Fédération de Russie - Approche écosystémique intégrée pour préserver la biodiversité et minimiser le morcellement de l'habitat dans trois zones témoins de l'Arctique russe (ECORA) (PNUE) ; Financement du FEM : 3,38 millions de dollars ; Financement total : 8,01 millions de dollars ; Programmes d'opérations 3, 4
Le projet a pour but d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion intégrée des écosystèmes dans deux à trois zones témoins de l'Arctique russe, et de renforcer la capacité des autorités fédérales et régionales/locales, des populations autochtones et des autres intervenants concernés à gérer durablement la biodiversité.

Guinée - Préservation de la biodiversité des monts Nimba par une gestion participative intégrée de proximité (PNUD) ; Financement du FEM : 3,99 millions de dollars ; Financement total : 11,88 millions de dollars ; Programme d'opérations 4

Le projet contribuera à la protection et à l'utilisation durable de la diversité biologique de la réserve de biosphère des monts Nimba et du Site du patrimoine mondial qu'elle renferme (inscrit officiellement à la liste des sites menacés depuis 1992).

Guinée-Bissau - Programme de gestion du littoral et de la biodiversité (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 5,15 millions de dollars ; Financement total : 9,55 millions de dollars ; Programme d'opérations 2
Le projet a pour objectif de renforcer la préservation d'une biodiversité d'importance mondiale afin de promouvoir la gestion durable de la biodiversité côtière de la Guinée-Bissau, tant à des fins de préservation que de développement. Le projet, cofinancé par des crédits de l'IDA, donnera lieu à la mise en œuvre des volets «préservation de la biodiversité» du plan national de gestion des zones côtières. Ses principaux volets sont les suivants : établissement d'un cadre institutionnel durable pour la préservation et la gestion de la biodiversité ; préservation de la biodiversité et gestion des zones protégées ; développement local durable axé sur la préservation de la biodiversité.

Indonésie - Initiative de gestion concertée du parc national de Komodo (Banque mondiale/SFI) ; Financement du FEM : 5,38 millions de dollars ; Financement total : 16,98 millions de dollars ; Programme d'opérations 2
Le projet prévoit la mise en œuvre à titre expérimental d'un régime de privatisation de la gestion du parc dans le cadre d'un partenariat entre Nature Conservancy et une entreprise de tourisme locale. Cette dernière appliquera une stratégie de gestion concertée reposant sur un plan de gestion du parc de 25 ans. Ce partenariat entre secteur privé et

ONG verra les autorités nationales accorder une concession touristique permettant de prélever des droits d'entrée et d'en fixer le montant, de fixer et de faire appliquer le plafond relatif au nombre de touristes autorisés à pénétrer dans le parc, et d'élaborer un système d'octroi de permis d'activité à d'autres entreprises touristiques. Cette stratégie a pour objectif global de faire du parc national de Komodo une structure autosuffisante dont les coûts de gestion seront couverts par les recettes tirées des activités touristiques. Le projet s'appuiera par ailleurs sur des mesures d'incitation importantes visant à encourager les populations locales à abandonner leurs méthodes de pêche destructives en faveur de moyens de subsistance durables fondés sur l'utilisation rationnelle des ressources du parc.

Jordanie - Protection des herbes et plantes médicinales (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 5,35 millions de dollars ; Financement total : 12,85 millions de dollars ; Programmes d'opérations 1, 13
L'objectif global du projet est d'appuyer les activités de préservation, de gestion, de culture et d'utilisation durable des herbes et plantes médicinales en Jordanie, tout en veillant à la protection in situ des habitats et écosystèmes menacés.

Kazakhstan - Préservation in situ de la biodiversité des paysages agricoles des montagnes du Kazakhstan (PNUD) ; Financement du FEM : 3,02 millions de dollars ; Financement total : 7,81 millions de dollars ; Programme d'opérations 13

Le projet vise à préserver des zones clés abritant une biodiversité agricole caractéristique des paysages montagneux. Il a pour objectif immédiat d'amener les acteurs intéressés à préserver et à utiliser durablement la biodiversité agricole dans deux sites prioritaires des monts Tien Shan, en élaborant et en appliquant de nouveaux outils et méthodes de préservation, notamment des partenariats entre les organismes chargés respectivement de la préservation des ressources et de l'aménagement du territoire, les administrations locales, les zones protégées spéciales, les populations locales et le secteur privé.

Lituanie - Préservation de la biodiversité des zones humides de l'intérieur (PNUD) ; Financement du FEM : 3,44 millions de dollars ; Financement total : 13,86 millions de dollars ; Programme d'opérations 2
Le projet prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche intégrée de la protection des zones humides de l'intérieur. Il a pour objectif immédiat de protéger la biodiversité dans un petit nombre de réserves naturelles intégrales (zones humides). Le projet s'articule pour l'essentiel autour des activités suivantes : mise en place d'un système d'octroi de permis de collecte de l'airelle à des fins commerciales ; reconversion des terres cultivées en zones réservées aux activités agricoles respectueuses des zones humides ; adoption de protocoles d'exploitation forestière respectueux de la biodiversité ; création d'une réserve de biodiversité ; renforcement des mesures d'application d'un cadre réglementaire régissant les réserves et leurs limites ; remise en état de certains habitats de zones humides ; activités de sensibilisation et de soutien ; recensement et codification des enseignements et pratiques optimales applicables aux projets ; élaboration d'une stratégie axée sur la transposition des mesures mises en œuvre dans d'autres zones humides du pays.

Maldives - Préservation de la biodiversité d'importance mondiale de l'écosystème de l'atoll de Baa (PNUD) ; Financement du FEM : 2,71 millions de dollars ; Financement total : 8,63 millions de dollars ; Programme d'opérations 2

Le projet a pour objectif d'aider les communautés insulaires à recenser et à éliminer durablement les menaces qui pèsent sur la biodiversité de l'atoll de Baa.

Mali - Préservation de la biodiversité des parcours pastoraux arides (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 5,68 millions de dollars ; Financement total : 8,39 millions de dollars ; Programme d'opérations 1
Le projet, qui relève du programme d'opérations 1 (écosystèmes arides et semi-arides), a pour objectif d'importance mondiale d'inverser la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité et à la dégradation des terrains de parcours dans certaines zones de préservation, et de la stabiliser dans les autres zones du Gourma (VU).

Népal – Préservation de la biodiversité de l’écopaysage du complexe du Terai Occidental (PNUD) ;
Financement du FEM : 3,55 millions de dollars ; Financement total : 13,11 millions de dollars ; Programmes d’opérations 3, 13

Le projet vise à améliorer la gestion des zones protégées et à intégrer les critères de préservation de la biodiversité aux activités d’exploitation durable des forêts et de production agricole dans les zones d’activité productive du Terai occidental. Les activités engagées au titre du projet dans l’écopaysage du complexe du Terai occidental seront mises en œuvre dans trois sites, dont les deux zones protégées du parc national royal de Bardia et de la réserve naturelle royale de Suklaphanta, dans leurs zones tampons respectives et dans les zones intermédiaires non protégées d’importance vitale pour la préservation de la biodiversité. Le projet a pour objectif immédiat de mettre en place des systèmes de gestion efficaces et de renforcer les capacités de préservation et d’utilisation durable de la biodiversité de l’écopaysage du Terai occidental.

Papouasie-Nouvelle-Guinée - Protection des zones côtières et du milieu marin par la population locale dans la province de Milne Bay (PNUD) ; Financement du FEM : 3,55 millions de dollars ; Financement total : 7,13 millions de dollars ; Programme d’opérations 2

Le projet donnera lieu à l’élaboration de mécanismes de gestion participative visant à préserver un échantillon de la biodiversité marine côtière dans trois zones représentatives des écosystèmes et environnements sociaux de la province de Milne Bay. La province abrite encore plusieurs récifs coralliens, mangroves et praires marines à la biodiversité la plus riche de la planète. Ces écosystèmes comptent aussi parmi les mieux préservés du monde. La première phase du projet verra la mise en œuvre, dans une des trois zones cibles, d’activités pilotes visant à intégrer la préservation de la biodiversité aux efforts de développement durable et à supprimer les obstacles à l’utilisation durable des écosystèmes à l’échelle locale.

Pérou - Gestion participative des zones protégées (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 15,15 millions de dollars ; Financement total : 31,06 millions de dollars ; Programme d’opérations 3

Cette opération s’inscrit dans le prolongement d’un projet mis en œuvre au cours de la phase pilote du FEM à l’appui de la préservation de la biodiversité dans des zones protégées du Pérou d’importance mondiale. Elle a déjà fait l’objet d’une évaluation indépendante soumise au Secrétariat pour examen. Les dernières étapes de la phase de conception du projet seront financées par des ressources du bloc B du mécanisme de préparation des projets, aux fins notamment des activités suivantes : évaluation des capacités institutionnelles et sélection des zones cibles ; évaluation des capacités des acteurs locaux ; analyses techniques ; analyse économique et calcul du surcoût du projet ; analyse des procédures de passation des marchés et de la gestion financière du projet ; processus consultatif ; coordination et activités de soutien au projet.

Philippines - Asian Conservation Foundation (ACF) (Banque mondiale/SFI) ; Financement du FEM : 1,60 million de dollars ; Financement total : 16,40 millions de dollars ; Programme d’opérations 2

Le projet a pour objectif de financer le surcoût d’une nouvelle méthode de mobilisation des capitaux privés et d’une aide financière pour préserver des zones marines protégées existantes et en cours de création dans six sites clés. Il repose sur une démarche novatrice axée sur la création d’une société privée. En résumé, des investisseurs privés sont disposés à se satisfaire d’un moindre rendement des capitaux investis dans la Fondation ACF si celle-ci finance en contrepartie des actions de préservation de la biodiversité. Des financements seront accordés au titre du projet en vue de la création de la première société privée de préservation de la biodiversité, qui deviendra actionnaire à long terme (jusqu’à 50 ans) de sociétés implantées stratégiquement dans des secteurs et des régions des Philippines, ce qui lui permettra de mobiliser des moyens considérables aux fins des actions de préservation de la biodiversité. La société, en collaboration avec l’ACF, fournira une assistance technique et des financements en vue d’activités de préservation de la biodiversité dans des sites marins et côtiers clés.

Swaziland - Gestion de la biodiversité et développement participatif (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 5,85 millions de dollars ; Financement total : 12,25 millions de dollars ; Programmes d’opérations 1, 3
Le projet répond à un objectif de développement mondial et a pour but d’encourager et d’appuyer, aux plans écologique, économique et social, les efforts de développement durable menés dans les zones rurales par le biais de

la préservation et de l'utilisation durable du riche patrimoine de biodiversité du Swaziland. Le projet donnera lieu à l'élaboration, en pleine coopération avec les principaux intervenants, d'une approche intégrée visant à réaliser les buts et objectifs du plan d'action et de la stratégie nationale pour la préservation de la biodiversité.

Syrie - Gestion de la biodiversité et développement participatif (PNUD) ; Financement du FEM : 3,49 millions de dollars ; Financement total : 6,92 millions de dollars ; Programme d'opérations 1
Le projet est axé sur l'application, dans le cadre d'activités témoins, d'un modèle de gestion des zones protégées qui encouragera la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale.

Tanzanie - Protection et gestion des forêts de l'arc oriental des rifts (Banque mondiale/PNUD) ; Financement du FEM : 12,37 millions de dollars ; Financement total : 50,82 millions de dollars ; Programmes d'opérations 3, 4
L'intervention du FEM a pour objectif premier d'amorcer la mise en œuvre et le financement durables des efforts de préservation de la biodiversité forestière et des actions de proximité visant la préservation et le développement durable dans les forêts de l'arc oriental des rifts. Elle a pour but de répondre aux menaces grandissantes qui pèsent actuellement sur les forêts, dont les communautés locales et les populations plus éloignées dépendent de plus en plus pour assurer leur survie et se procurer de l'eau et du combustible. L'opération financée par le FEM sera intégrée à la mise en œuvre du programme national de gestion des forêts et portera principalement sur la protection des forêts abritant une biodiversité exceptionnellement riche et un grand nombre d'espèces endémiques. Le projet repose sur un ensemble de stratégies, initiatives et activités conçues pour avoir des effets salutaires sur l'environnement de la planète.

Tchad - Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans le Moyen-Charia (PNUD) ; Financement du FEM : 1,66 million de dollars ; Financement total : 3,30 millions de dollars ; Programme d'opérations 1
La région du Moyen-Charia, située dans le sud-est du Tchad, compte parmi les rares zones écologiques encore intactes de la savane soudanaise. Le projet a pour objet d'élaborer des mesures de préservation de la biodiversité qui seront mises en œuvre dans le parc national de Manda et les réserves naturelles de Aouk et de Nyala.

Tunisie - Gestion des zones protégées (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 5,38 millions de dollars ; Financement total : 10,33 millions de dollars ; Programmes d'opérations 1, 2
Le projet aidera les autorités tunisiennes à améliorer la préservation de la biodiversité des zones protégées par la mise en œuvre de plans de gestion dans trois parcs nationaux en collaboration avec les populations locales et par le renforcement des capacités au niveau régional, aux fins de la gestion et du suivi durable des écosystèmes.

Zambie - Sauvegarder l'environnement pour promouvoir le développement économique (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 4,24 millions de dollars ; Financement total : 15,24 millions de dollars ; Programmes d'opérations 1, 3
Le volet «biodiversité» de ce projet sera le catalyseur des initiatives prises au titre du volet «tourisme» pour promouvoir la gestion et la préservation des espèces menacées et des habitats vitaux pour la biodiversité mondiale (IUCN 1990) et le développement économique du pays. Ces initiatives contribueront à leur tour à faire reculer la principale cause de l'appauvrissement de la biodiversité de la Zambie : la pauvreté.

2. Projets de moyenne envergure

Projet régional - Écosystèmes, zones protégées et populations (PNUE) ; Financement du FEM : 1,00 million de dollars ; Financement total : 5,61 millions de dollars
L'objectif global du projet est de faire en sorte que les zones protégées des pays en développement abritant une biodiversité d'importance mondiale soient gérées de manière flexible afin de mieux faire face aux menaces et au risque d'intensification de l'exploitation des ressources qui découlent des changements au niveau mondial. Le projet consistera en un programme de coopération rassemblant tous les intervenants locaux aux fins de la formulation, de l'analyse et de l'échange des enseignements tirés des activités déjà financées et en cours, par le biais d'un réseau d'apprentissage sur les zones protégées. Le projet Écosystèmes, zones protégées et populations ne prévoit donc pas

la mise en œuvre, l’élaboration ou le financement d’activités spécifiques. Il a pour but d’aider les gestionnaires de zones protégées, les responsables politiques, les ONG et les populations locales à renforcer leurs capacités à gérer les zones protégées face à l’évolution de la situation mondiale.

Projet régional - Forum mondial de la biodiversité – Concours multipartite pour l’application de la Convention sur la diversité biologique, Phase III (PNUE) ; Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 4,10 millions de dollars

Le projet répond aux objectifs suivants : a) permettre aux groupes intéressés d’examiner et de débattre en profondeur les questions de fond relatives à l’application de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ; b) élargir l’éventail des parties prenantes à l’application de la Convention afin de favoriser une plus large participation de partenaires indépendants, publics et privés aux activités visant à appuyer et à évaluer la mise en œuvre de la Convention ; c) faire naître de nouveaux partenariats et initiatives de coopération réunissant les administrations nationales, les groupes intéressés et d’autres secteurs aux niveaux mondial, régional et national, à l’appui de la mise en œuvre de la CDB. Aux fins de ces objectifs, le projet prévoit les activités suivantes : 1) organisation de trois réunions officielles du comité directeur du Forum mondial de la biodiversité ; 2) organisation au cours des deux prochaines années d’une série d’au moins neuf réunions (trois réunions mondiales et six réunions régionales) du Forum mondial de la biodiversité ; 3) octroi d’aides financières aux participants des pays en développement ou en transition.

Projet régional - Gestion intégrée des écosystèmes des zones montagneuses : obstacles et modèles (PNUE) ; Financement du FEM : 0,93 millions de dollars ; Financement total : 2,12 millions de dollars ; Programmes d’opérations 4, 9, 12

Le projet a pour objectif global d'aider les pays en développement à promouvoir et à renforcer la préservation et le développement durable des zones montagneuses et des ressources qu'elles abritent, en contribuant par ce biais aux activités menées dans le cadre de l'Année internationale de la montagne, du SMDD et du Sommet mondial de la montagne de Bishkek. En collaboration avec les Agents d'exécution et les autres partenaires du FEM, ce projet de moyenne envergure permettra de recenser les méthodes modèles qui se dégagent des projets mis en œuvre par le FEM et d'autres organismes dans les domaines de la diversité biologique, du changement climatique et des eaux internationales, dans le cadre d'ensemble de la gestion intégrée des écosystèmes montagneux. Le projet tiendra plus particulièrement compte des obstacles les plus fréquemment rencontrés et des enseignements tirés d'expériences récentes.

Projet régional (Bahamas, Jamaïque, République dominicaine) - Préservation durable des habitats aviaires d'importance mondiale dans les Caraïbes : renforcement du réseau régional de préservation d'une ressource commune (PNUE) ; Financement du FEM : 0,99 millions de dollars ; Financement total : 1,97 millions de dollars ; Programmes d’opérations 1, 2, 3

Le projet a pour but d'améliorer la préservation des sites des Caraïbes abritant une biodiversité d'importance mondiale en renforçant les partenariats locaux et nationaux et en sensibilisant les réseaux publics et privés regroupant les acteurs intéressés et les décideurs aux niveaux national et international. Il vise à renforcer la coopération, la communication et le consensus entre les parties prenantes aux actions de préservation de la biodiversité par la coordination d'un réseau renforcé d'ONG, d'organismes publics et de partenariats entre institutions régionales.

Projet régional (Kazakhstan, Kirghizistan Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) Élaboration du plan Econet pour la préservation durable de la biodiversité des écorégions d'Asie centrale (PNUE) ; Financement du FEM : 0,77 millions de dollars ; Financement total : 2,16 millions de dollars ; Programmes d’opérations 1, 12, 13

Le projet répond aux objectifs suivants : 1) définir le schéma d’élaboration du plan Econet sur la base d’un système d’information géographique (SIG) intégré et harmonisé à l’échelle régionale, en regroupant les données disponibles sur la biodiversité et les ressources naturelles (au niveau régional), le réseau de zones protégées existant et le développement économique (traditionnel, récent, planifié et probable) et les données recueillies plus récemment dans le cadre des recherches ciblées menées en vue de combler certaines lacunes fondamentales ; 2) élaborer et

conclure un accord relatif à la mise en œuvre du schéma d’élaboration du plan régional Econet ; 3) doter la région des capacités juridiques, institutionnelles, techniques, et financières requises en vue de la mise en œuvre conjointe du plan Econet.

Projet régional (Belize, Bolivie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou,) Fonds pour de promotion des écoentreprises (Banque mondiale/SFI) ; Financement du FEM : 1,00 million de dollars ; Financement total : 10,00 millions de dollars ; Programmes d’opérations 2,1,3,4

Le projet vise à réduire les menaces qui pèsent sur la préservation de la biodiversité en Amérique latine et dans les Caraïbes en offrant des incitations économiques propres à encourager la protection des ressources naturelles vitales.

Projet régional (Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine) Préservation de la biodiversité et intégration des savoirs traditionnels sur les plantes médicinales dans les politiques nationales de soins de santé primaire en Amérique centrale et dans les Caraïbes (PNUE) ; Financement du FEM : 0,75 million de dollars ; Financement total : 1,55 million de dollars ; Programmes d’opérations 1,12,13

Le projet contribuera à la préservation et à la gestion des plantes médicinales dans des écorégions d’importance mondiale d’Amérique centrale et des Caraïbes. Il portera principalement sur les écosystèmes forestiers et les savoirs autochtones et locaux.

Projet régional (Équateur, Kenya, Philippines, Ukraine) Indicateurs nationaux de biodiversité (PNUE) ; Financement du FEM : 0,85 million de dollars ; Financement total : 1,46 million de dollars ; Programmes d’opérations 3,2,4

Le projet portera directement sur l’élaboration d’indicateurs de la biodiversité dans quatre des programmes d’opérations relevant du domaine d’intervention du FEM sur la biodiversité : écosystèmes côtiers, marins et dulcicoles ; écosystèmes forestiers ; écosystèmes montagneux et diversité agricole. Des monographies nationales seront réalisées dans chaque pays sur un ou deux types d’écosystèmes d’importance nationale et mondiale largement représentés dans le pays considéré. Les écosystèmes retenus dans chaque pays sont les suivants : Écosystèmes forestiers et montagneux en Équateur où les forêts occupent près de la moitié de la superficie nationale et abritent une biodiversité qui compte parmi les plus riches au monde. Le pays abrite par ailleurs près de 10 % des espèces végétales, près de 4 % des espèces de reptiles, 7,5 % des espèces de mammifères et plus de 17 % des espèces d’oiseaux répertoriées dans le monde. Écosystèmes dulcicoles au Kenya où les zones humides renferment des habitats et des sites d’importance mondiale uniques au monde, dont ceux couverts par la Convention de Ramsar et inscrits au patrimoine mondial, ainsi qu’une réserve de biosphère. Écosystèmes marins aux Philippines où ils couvrent plus de 2,2 millions d’hectares et abritent une faune et une flore marines parmi les plus riches au monde. Écosystèmes agricoles en Ukraine où les terres cultivées s’étendent sur plus de 70 % de la superficie nationale et jouent de ce fait un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité. Le pays compte plus de 50 espèces menacées à l’échelle mondiale.

Projet régional (Éthiopie, Kenya, Mali) Protection des graminées et des arthropodes qui leur sont associés pour un développement durable de l’agriculture en Afrique (PNUE) ; Financement du FEM : 0,97 million de dollars ; Financement total : 2,54 millions de dollars ; Programmes d’opérations 13,1,3,4

La famille des graminées est composée d’espèces nombreuses et très diverses et regroupe probablement les plantes les plus importantes pour l’humanité. Pourtant, elle n’a que rarement fait l’objet de projets de préservation de la biodiversité. De même, les insectes et autres arthropodes, qui représentent près de 70 % de la biodiversité mondiale, ne semblent guère intéresser les spécialistes de la biodiversité qui ne leur ont consacré à ce jour que de rares études. Graminées et arthropodes contribuent pourtant dans des proportions importantes à la biodiversité agricole, à la fois comme espèces utiles (cultures et agents de lutte biologique contre les ravageurs) et nuisibles (plantes adventices et ennemis des cultures), mais pouvant servir de réservoirs d’espèces utiles. Les graminées et insectes sont néanmoins exposés aux menaces que représentent les pressions grandissantes liées aux activités humaines. Le projet proposé a d’abord pour objectif de parvenir à mieux comprendre comment la diversité des graminées et des insectes qui leur sont associés à l’intérieur et à l’extérieur des divers écosystèmes agricoles et environnements socioéconomiques contribuent à la stabilité écosystémique en Éthiopie, au Kenya et au Mali, et comment les pratiques agricoles

traditionnelles et modernes fondées sur l'utilisation de la biodiversité locale peuvent contribuer à la stabilité des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité. À terme, il permettra d'adapter les informations recueillies et d'en promouvoir l'application concrète dans le cadre d'une lutte contre les ennemis des cultures et d'une agriculture durable fondées sur l'autoréglementation, tout en renforçant les capacités nationales et la sensibilisation du public afin de promouvoir une évolution durable des modes d'exploitation agricole. Le projet aura donc pour objectif d'ensemble de définir et d'appliquer les méthodes les plus performantes pour exploiter durablement les graminées d'Afrique et les insectes qui leur sont associés dans une perspective de développement agricole et de préservation des prairies.

Afrique du Sud - Préservation de la biodiversité par les populations locales dans le Richtersveld (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,90 million de dollars ; Financement total : 2,07 millions de dollars ;

Programme d'opérations 1

Le projet contribuera à protéger la biodiversité d'importance mondiale du Richtersveld (qui fait partie du biome de Succulent Karoo) grâce à la mise en place d'un solide réseau d'actions de préservation de proximité de la biodiversité en partenariat avec les principaux intervenants concernés.

Argentine - Préservation de la biodiversité des zones humides des Esteros del Ibera (PNUD) ; Financement du FEM : 1,00 million de dollars ; Financement total : 10,39 millions de dollars ; Programme d'opérations 2

Le projet vise la préservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale des zones humides d'une écorégion menacée et sera mis en œuvre avec la pleine participation des acteurs locaux. Les activités prévues porteront notamment sur les aspects suivants : a) élaboration d'un plan régional de gestion de la biodiversité ; b) réforme d'un cadre de politique générale et du dispositif réglementaire et mise en place de mécanismes d'incitation ; c) gestion des espèces locales menacées d'extinction ; d) adoption d'un programme d'acquisition de terres ; e) lancement d'un programme de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et d'information ; f) renforcement des capacités et formation des intervenants locaux ; g) activités productives durables et stratégie coordonnée de développement de l'écotourisme.

Bhoutan - Renforcement et mise en réseau des zones protégées dans l'écorégion de la forêt feuillue tempérée (PNUD) ; Financement du FEM : 0,79 million de dollars ; Financement total : 1,86 million de dollars ; Programme d'opérations 3

Le projet a pour objectif d'améliorer la gestion des couloirs biologiques et du réseau de zones protégées dans l'écorégion de la forêt feuillue et s'appuiera à cette fin sur une approche de la préservation au niveau de l'écopaysage.

Bolivie - Suppression des obstacles à la participation directe du secteur privé à la préservation in situ de la biodiversité (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,71 million de dollars ; Financement total : 1,133 million de dollars ; Programmes d'opérations 3, 4

L'objectif du projet est de promouvoir les initiatives privées susceptibles de contribuer à la préservation de la biodiversité d'importance mondiale dans des écorégions hautement prioritaires. Les activités mises en œuvre à cette fin porteront sur le renforcement d'un cadre réglementaire et des mécanismes d'incitation, l'application, à titre expérimental, de méthodes de préservation innovantes sur quatre sites pilotes, le renforcement des capacités techniques des propriétaires fonciers privés et la diffusion dans l'ensemble du pays et en Amérique latine des enseignements tirés du projet.

Brésil - Gestion intégrée et protection du bassin du Formoso (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 2,18 millions de dollars ; Programmes d'opérations 3, 2

Le projet proposé a pour objectifs spécifiques de : i) promouvoir le renforcement des capacités des communautés et des institutions locales compétentes en matière d'environnement et d'agriculture, en mettant à leur disposition des outils d'aménagement du territoire, en vue de la formulation et de la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée du bassin hydrographique ; ii) promouvoir la gestion intégrée des zones protégées publiques et privées existantes ; iii) accompagner la conduite d'activités pilotes et témoins durables susceptibles de moins solliciter des ressources

naturelles clés et de contribuer à la reconstitution des habitats naturels, en particulier des forêts riveraines, des prairies naturelles et des savanes.

Cambodge - Mise en place d'un réseau intégré de zones protégées dans les monts Cardamom (PNUD) ;
Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 4,33 millions de dollars ; Programmes d'opérations 3, 4

Le projet vise la préservation et la gestion durables des écosystèmes des monts Cardamom.

Colombie - Couloir biologique de Naya dans la zone de Munchique-Pinche (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,75 million de dollars ; Financement total : 2,22 millions de dollars ; Programmes d'opérations 3, 4
Le projet est axé sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité et l'élaboration d'un plan stratégique d'utilisation des sols dans le couloir de Naya (zone de Munchique-Pinche). Il s'appuiera sur la participation des acteurs intéressés aux actions de préservation et à la mise en œuvre d'activités visant à encourager l'utilisation de modes de production agricole respectueux de la biodiversité. Le projet répond plus particulièrement aux objectifs suivants : i) élaborer une stratégie à long terme de préservation et d'utilisation durable des écosystèmes naturels abritant une biodiversité d'importance mondiale ; ii) créer un couloir biologique entre les principales zones protégées ; iii) intégrer la préservation de la biodiversité aux efforts visant la mise en place de systèmes de production durable ; iv) élaborer des outils d'utilisation des sols respectueux de l'environnement, en tenant compte de la composition ethnique et de la dynamique sociale des groupes afro-colombiens et des populations autochtones Paeces et Eperara-Siapirara

Chili - Préservation de l'écosystème montagneux des contreforts andins de Santiago (Banque mondiale) ;
Financement du FEM : 0,75 million de dollars ; Financement total : 1,21 million de dollars ; Programme d'opérations 4

Le projet vise à protéger, préserver et remettre en état in situ une zone de 12 900 hectares située à proximité de la ville de Santiago et abritant un environnement représentatif de l'écosystème montagneux de type méditerranéen (les contreforts andins de Santiago). Il a également pour objectif de favoriser le maintien des processus écologiques caractéristiques de cet écosystème, dont la ville dépend très largement. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: i) renforcer les bases juridiques, institutionnelles et réglementaires indispensables à la création d'une zone protégée sur les contreforts andins de Santiago ; ii) élaborer les actions de préservation à mettre en œuvre dans la zone considérée ; iii) sensibiliser davantage la population urbaine à l'importance de cet écosystème, afin de pérenniser l'action menée ; iv) faire connaître et promouvoir le principe de la prise en compte systématique de la préservation des écosystèmes montagneux dans les politiques d'aménagement urbain.

Chili - Gestion de l'écosystème du Salar del Huasco pour la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité à l'extérieur des zones protégées (PNUD) ; Financement du FEM : 0,86 million de dollars ; Financement total : 2,73 millions de dollars

Le projet a pour objet d'aider les acteurs concernés à appliquer des techniques de planification et de gestion des espèces et des habitats dans le cadre d'un plan de préservation pour l'utilisation durable de la biodiversité du Salar del Huasco.

Chine - Reconstitution de la biodiversité du lac Dianchi (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 1,86 million de dollars ; Programme d'opérations 2
Ce projet, qui se déroulera sur quatre ans, est axé sur la reconstitution et la gestion des habitats lacustres en vue de la préservation des dernières espèces endémiques du lac Dianchi et de ses émissaires directs. Il prévoit à cette fin : la reconstitution de sites de reproduction adaptés ; la réalisation d'une étude exhaustive de l'environnement biologique du lac et de ses émissaires directs ; la mise en place d'un programme de suivi de l'évolution de l'environnement du lac (les données relatives à la présence et à l'abondance des espèces endémiques servant d'indicateurs de l'amélioration de l'état de santé de l'écosystème) ; des actions de sensibilisation du public au caractère exceptionnel de l'environnement biologique de la région du lac.

Costa Rica - Amélioration des modes de gestion et de préservation de la zone marine protégée des îles Cocos (PNUD) ; Financement du FEM : 1,00 million de dollars ; Financement total : 3,17 millions de dollars ; Programme d'opérations 2

Ce projet permettra de réduire les menaces qui pèsent actuellement sur la biodiversité marines et terrestre des îles Cocos en améliorant la gestion des zones protégées et en garantissant le caractère durable des activités économiques locales par le biais d'une réglementation appropriée. À l'instar d'autres îles, les Cocos ont subi un processus d'évolution distinct de celui du continent, ce qui explique la présence d'une biodiversité terrestre et marine particulièrement riche et de très nombreuses espèces endémiques. Cette biodiversité est aujourd'hui menacée par divers facteurs, parmi lesquels la pêche intensive, la présence de visiteurs et de touristes et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Le projet favorisera l'application et le respect des politiques et réglementations en vigueur, un encadrement plus strict des activités touristiques, l'éradication et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la reconstitution des populations d'espèces locales, l'élaboration de mécanismes financiers générateurs de revenus en vue du financement durable des actions de préservation et la mise en place de dispositifs d'incitation économique de nature à promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité.

Équateur - Préservation de la biodiversité dans la province de Pastaza (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,79 million de dollars ; Financement total : 1,04 million de dollars ; Programme d'opérations 3

Face à un taux annuel de déboisement de 2,3 %, le riche patrimoine de biodiversité de l'Équateur est aujourd'hui en péril. Le recul progressif de la forêt amazonienne en Équateur est lié à des choix économiques qui supposent un déboisement. Ces activités productives ont de surcroît engendré une dépendance des populations autochtones à l'égard de technologies qui leur sont étrangères, entraînant de ce fait une érosion des connaissances traditionnelles sur la biodiversité, ses utilisations et les méthodes et pratiques ancestrales de gestion des ressources. D'autres facteurs tels la surexploitation des ressources forestières et les carences du système d'attribution des terres contribuent par ailleurs à l'appauvrissement de la biodiversité. Pour corriger la situation et préserver l'exceptionnelle biodiversité de sites couvrant au total une superficie de 250 000 hectares, les populations autochtones de la province de Pastaza et les organismes techniques locaux souhaitent mettre en place de toute urgence un mécanisme de planification de la gestion des terres en propriété collective assortis de programmes pilotes de gestion durable des espèces sauvages et d'actions de formation des populations locales, qui seront ainsi mieux armées pour assurer la gestion durable des ressources naturelles de leurs territoires.

Fédération de Russie - Renforcement du réseau de zones protégées pour la préservation des écosystèmes forestiers de montagne des Sikhote-Alin dans le Khabarovsky Kraï (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,75 million de dollars ; Financement total : 1,75 million de dollars ; Programmes d'opérations 13, 2
Le projet appuiera la mise en place, dans le sud du Khabarovsky Kraï, d'un réseau intégré de zones protégées en vue de la préservation durable d'habitats hautement menacés dans les forêts de montagne des Sikhote-Alin.

Gambie - Gestion intégrée de la biodiversité marine et côtière (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 1,77 million de dollars ; Programme d'opérations 2
Le projet aidera le Gouvernement gambien à promouvoir la participation active des acteurs locaux à la préservation et à la gestion de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées. En un premier temps, diverses opérations et mécanismes seront mis en place dans deux sites très différents, avant d'être transposés à titre expérimental dans au moins un autre site au cours de la phase d'exécution du projet. Les sites retenus sont les zones humides de Tambi, Bao Bolong et Niumi. Le projet vise la préservation et la gestion durable de la biodiversité d'importance mondiale des écosystèmes côtiers et marins et des zones humides de Gambie. Il a pour objectif de renforcer le réseau de zones protégées côtières et marines et d'améliorer la préservation in situ d'espèces et d'habitats d'importance mondiale.

Guatemala - Gestion de proximité de la réserve Bio-Itza (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,75 million de dollars ; Financement total : 1,50 million de dollars ; Programme d'opérations 3
Le projet aidera l'association Bio-Itza et Conservation International Guatemala à préserver et à gérer durablement une vaste région d'importance biologique majeure proche du parc national de Tikal, ainsi que d'autres zones

importantes situées au cœur de la réserve de biosphère Maya, une des réserves les plus étendues du Guatemala. Il permettra aux populations autochtones d'exercer un plus grand contrôle sur leurs terres et d'en assurer la gestion à long terme. Le projet prévoit notamment les activités suivantes : a) renforcement des capacités de l'association Bio-Itza ; b) formulation et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de gestion pour la protection de la réserve Bio-Itza ; c) élaboration et exécution d'un plan de suivi et d'évaluation de la situation socioéconomique et de la biodiversité ; d) mise en place d'un centre d'information, de formation et de recherche chargé de conduire des actions de formation à l'utilisation des systèmes de production traditionnels et de diffuser des informations adaptées sur l'état de la biodiversité de la réserve et des environs et sur les impacts de l'utilisation des ressources naturelles (tourisme, production de produits forestiers ligneux et non ligneux, entre autres exemples) ; e) gestion et suivi du projet.

Indonésie - Forêts et médias (INFORM) (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,94 million de dollars ; Financement total : 1,23 million de dollars ; Programme d'opérations 3

Le projet vise principalement à promouvoir la préservation des forêts et à améliorer la gestion des ressources forestières afin de mettre un terme au déboisement et aux catastrophes écologiques qui en résultent. La campagne d'information aura pour objet de sensibiliser à la fois les autorités et les responsables des services des forêts à la nécessité d'adopter des politiques de gestion durable des forêts, et de relayer les initiatives de la société civile en faveur du règlement des problèmes liés à la gestion des forêts, en œuvrant au renforcement du rôle des ONG et de la société civile et en encourageant les administrations locales et nationales (en particulier les ministères des Forêts et de l'Environnement) à s'attaquer au problème.

Indonésie - Préservation de forêts d'importance cruciale dans l'archipel de Sangihe-Talaud (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,84 million de dollars ; Financement total : 1,19 million de dollars ; Programme d'opérations 3

Le projet reposera sur l'application de la nouvelle approche écosystémique préconisée par la CDB. À ce jour, aucune zone protégée n'a été créée dans le paysage culturel de l'île de Sangihe, et les forêts de l'île sont exposées à des menaces à caractère local. En conséquence, il apparaît souhaitable d'opter pour une approche intégrée au niveau de l'écopaysage. À l'inverse, il existe déjà une zone protégée sur l'île de Talaud, et les menaces qui pèsent sur la forêt de l'île tiennent davantage aux politiques appliquées à un niveau plus élevé. Le contexte se prête donc mieux à une approche plus traditionnelle de la gestion des zones protégées. À Sangihe, le projet visera à renforcer le travail de protection et à davantage susciter l'adhésion des populations locales au maintien d'une forêt de protection, utile pour sa fonction écologique, plutôt qu'à créer une réserve naturelle classique. La réussite de ce projet aurait des répercussions considérables sur d'autres zones du pays à la biodiversité riche, actuellement placé sous le régime des forêts de protection des bassins hydrographiques, mais non intégrées au réseau national de zones protégées. À Karakelang, sur l'île de Talaud, le projet a déjà entraîné une évolution du statut d'une réserve existante et mettra cette avancée à profit pour renforcer les actions de protection et aider les organismes publics chargés de la gestion des forêts. Le projet prévoit également la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation commun aux deux sites et adapté au contexte socioculturel dans lequel se dérouleront les activités de gestion.

Jordanie - Préservation et utilisation durable de la biodiversité de la réserve naturelle de Dibeen (PNUD) ; Financement du FEM : 1,00 million de dollars ; Financement total : 2,02 millions de dollars ; Programme d'opérations 3

L'objectif global de ce projet est de créer une réserve naturelle dans la forêt de Dibeen afin de préserver l'exceptionnelle biodiversité d'importance mondiale qu'elle abrite, de proposer le remplacement des moyens de subsistance actuels par des modes d'utilisation économique durable des ressources forestières dans le contexte d'un parc forestier régional et de renforcer les capacités nationales en matière de gestion des forêts et d'aménagement du territoire axé sur la préservation de la biodiversité.

Liban - Gestion intégrée des forêts de cèdres en coopération avec d'autres pays méditerranéens (PNUE) ; Financement du FEM : 0,56 million de dollars ; Financement total : 1,21 million de dollars ; Programme d'opérations 3

Le projet contribuera à la gestion des forêts de cèdres et aux activités visant à les protéger des attaques d'insectes ravageurs dangereux. Il aura pour objectif principal de déterminer les causes de l'introduction de Cephalcia tannourinensis dans la forêt de cèdres de Tannourine-Hadath el-Jebbeh et les moyens d'en prévenir la propagation dans d'autres pays de la région.

Madagascar - Préservation de la biodiversité par les populations locales dans le couloir forestier d'Anjozorobe (PNUD) ; Financement du FEM : 0,98 million de dollars ; Financement total : 1,55 million de dollars ; Programme d'opérations 3

L'objectif de ce projet est de préserver la biodiversité et les habitats du couloir forestier d'importance mondiale d'Anjozorobe, situé sur les hauts-plateaux de Madagascar. Il s'attachera à cette fin à promouvoir un modèle de gestion de proximité durable dans le contexte d'une réserve forestière régionale.

Mexique - Mécanismes fonciers privés pour la préservation de la biodiversité (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,75 million de dollars ; Financement total : 1,85 million de dollars ; Programmes d'opérations 3, 1, 2

Le projet s'articule autour de cinq objectifs principaux : l'élaboration d'une série d'outils, la mise en œuvre d'activités in situ, la promotion des politiques de préservation de la biodiversité, le renforcement des capacités et la diffusion d'information. Ces cinq volets sont étroitement liés les uns aux autres : les résultats tirés de certains d'entre eux seront utilisés dans le cadre des autres composantes du projet, comme le montre la matrice des composantes et activités du projet, synthèse des contributions respectives des différents acteurs associés à la conception du projet (voir le tableau 2). Le projet devrait aboutir à la formulation de méthodes validées sur le terrain, de règles et de critères qui contribueront à généraliser le recours aux mécanismes fonciers privés pour la préservation de la biodiversité. Grâce à l'application systématique des outils de préservation sur certains sites pilotes, le projet améliorera et validera dans la pratique les outils élaborés à ce jour par Pronatura. Il donnera lieu à des études complémentaires sur les aspects juridiques et les mesures d'incitation, qui viendront compléter les outils élaborés aux fins du projet et garantiront que ce dernier couvre bien l'ensemble des questions touchant à la préservation durable des sites du domaine privé.

Moldavie - Préservation de la biodiversité de l'écosystème du delta du bras inférieur du Dniester (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 1,00 million de dollars ; Financement total : 2,04 millions de dollars ; Programme d'opérations 2

Le projet aidera le Gouvernement moldave et l'ONG Biotica à améliorer la protection et la gestion des zones humides de l'écosystème du bras inférieur du Dniester, région inscrite à la liste des priorités nationales. Le projet contribuera à l'élargissement de la zone protégée intégrale, qui verra sa superficie passer de 500 hectares à 5000 hectares et deviendra un parc national. Il sera mis en œuvre à l'appui des activités de régénération des zones humides et des forêts de la plaine d'inondation situées dans le périmètre du parc, fera intervenir les populations vivant dans la zone tampon et renforcera la collaboration avec l'Ukraine dans le domaine de la protection et de la gestion de l'écosystème du bras inférieur du Dniester et avec la Roumanie pour ce qui concerne les zones côtières de la mer Noire.

Mongolie - Préservation des bassins de l'Eg et de l'Uur (Banque mondiale/SFI) ; Financement du FEM : 1,00 million de dollars ; Financement total : 1,93 million de dollars ; Programme d'opérations 2

Le projet répond aux objectifs suivants : préserver la richesse de la biodiversité des écosystèmes des prairies, des forêts et des rives des rivières de la taïga ; donner une valeur économique à une ressource naturelle auparavant jugée sans intérêt grâce à la mise en place d'un système d'octroi de concessions et de permis d'exploitation ; montrer aux habitants de la région et aux autres communautés du pays que les activités écotouristiques axées sur la pêche à la mouche peuvent se révéler aussi rentables et compétitives que d'autres secteurs à plus fort impact sur l'environnement comme l'extraction minière, l'exploitation forestière et la chasse, et s'intégrer au mode de vie des populations nomades qui pratiquent le pastoralisme.

Mongolie - Élaboration d'un programme modèle de préservation de la biodiversité – programme de préservation du désert de Gobi symbolisé par la sauvegarde du chameau sauvage (*Camelus bactrianus*) (PNUD) ; Financement du FEM : 0,98 million de dollars ; Financement total : 1,56 millions de dollars ; Programme d'opérations 1

Ce projet a pour but de garantir la préservation durable de l'écosystème du grand Gobi de Mongolie et des espèces clés qu'il abrite en améliorant la participation des populations locales à la gestion de la zone protégée spéciale. Il répond plus particulièrement aux objectifs suivants : 1) renforcer la gestion de la zone protégée spéciale du grand Gobi ; 2) améliorer la gestion des zones tampons ; 3) formuler et appliquer des solutions ciblées en réponse aux problèmes transsectoriels que constituent le surpâturage, la détérioration des terrains de parcours, la collecte excessive de saxaul (*Holoxylon ammodendron*) et de plants de peupliers (*Populus diversifolia*) et l'appauvrissement des ressources en eau.

Pakistan - Préservation des habitats d'espèces d'importance mondiale dans les écosystèmes arides et semi-arides du Balochistan (PNUD) ; Financement du FEM : 0,76 million de dollars ; Financement total : 1,25 million de dollars ; Programme d'opérations 1

Le projet vise à promouvoir la préservation et l'utilisation durable des habitats et espèces d'importance mondiale des zones protégées de Torghar et Chagai. Ses objectifs immédiats peuvent se résumer comme suit : 1) sensibiliser les populations locales et les acteurs intéressés à la cause de la préservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles ; 2) créer un environnement favorable à la préservation de proximité de la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles ; 3) renforcer les capacités des populations locales, des ONG et des organismes publics en matière de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité ; 4) renforcer les zones protégées et instituer des régimes de gestion applicables à la préservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ; 5) diversifier et améliorer les moyens de subsistance des populations rurales et limiter l'agression des habitats, par le biais de pratiques agropastorales plus adaptées et de méthodes compatibles avec l'utilisation durable des ressources.

Paraguay - Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans la réserve naturelle de Mbaracayú (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 3,15 million de dollars ; Programme d'opérations 3

Le projet a pour but de préserver la biodiversité d'importance mondiale de la forêt Atlantique, aujourd'hui gravement menacée, en financement des activités de protection et de renforcement de la réserve naturelle de Mbaracayú et en œuvrant à la préservation, à l'utilisation durable et à l'aménagement rationnel du bassin du cours supérieur du Jejuí.

Pérou - Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans la réserve collective d'Amarakaeri et les terres autochtones adjacentes (PNUD) ; Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 1,88 million de dollars ; Programme d'opérations 1

Le projet vise à préserver la forêt amazonienne dans la réserve d'Amarakaeri (d'une superficie de 157 875 hectares) et sur les terres autochtones adjacentes (419 139 hectares) d'une réserve à la propriété collective juridiquement reconnue. Il a aussi pour objectif de créer des moyens de subsistance de remplacement à l'intention des populations autochtones et immigrées qui vivent de l'exploitation des ressources. Les communautés autochtones regroupent environ 1 500 personnes. Le projet s'attachera à préserver leurs méthodes et savoirs traditionnels en matière de préservation de la biodiversité et à promouvoir l'écotourisme et l'utilisation des plantes médicinales comme moyens d'existence. Il prévoit également la mise en œuvre d'activités d'éducation et de formation à l'environnement et la création de moyens de subsistance de remplacement en faveur des quelque 10 000 mineurs, ouvriers forestiers et agriculteurs installés à la lisière de la réserve d'Amarakaeri et des terres autochtones adjacentes.

Pérou - Élevage extensif de la grenouille *Dendrobates ventrimaculatus* pour la protection de la forêt ombrophile et la réduction de la pauvreté (Banque mondiale/SFI) ; Financement du FEM : 0,81 million de dollars ; Financement total : 1,85 million de dollars ; Programme d'opérations 3

Le projet a pour objectif de promouvoir l'élevage durable des grenouilles *Dendrobates ventrimaculatus* à des fins d'exportation, afin que les populations locales puissent tirer de la préservation de la forêt des revenus plus

importants que ceux qu'elles se procurent en abattant des arbres. Les retombées du projet se feront sentir dans trois domaines complémentaires : la préservation de la forêt, la réduction de la pauvreté et la protection des grenouilles. Le projet générera d'autres avantages connexes.

Pérou - Préservation de proximité et utilisation durable des écosystèmes d'Atiquipa and Taimara Lomas (PNUD) ; Financement du FEM : 0,75 million de dollars ; Financement total : 2,22 millions de dollars ; Programmes d'opérations 2, 3, 4

Le projet vise à protéger les écosystèmes d'Atiquipa and Taimara Lomas et la biodiversité qu'ils abritent au moyen d'actions de préservation et de gestion durable mises en œuvre en collaboration avec les intervenants concernés. Il s'agira tout particulièrement de renforcer à cette fin les capacités des populations locales à gérer les ressources naturelles, à créer des zones protégées de proximité et à régénérer les sites forestiers.

RPD de Corée - Gestion de la biodiversité côtière de la mer Jaune (PNUD) ; Financement du FEM : 0,77 million de dollars ; Financement total : 1,32 million de dollars ; Programme d'opérations 2

Le projet a pour objectif de préparer et d'appliquer un plan de développement durable du littoral du Golfe de Corée en mettant l'accent sur la préservation de la biodiversité d'importance mondiale, la santé et la qualité de vie des populations, afin de maintenir un juste équilibre entre la protection des ressources naturelles et le développement, dans des conditions respectueuses de l'environnement. Il sera mis en œuvre à trois niveaux : au niveau provincial/national, le renforcement des capacités, l'implication accrue de la société civile et l'élaboration de processus de planification à grande échelle pour la province de Pyongyang Sud contribueront à l'amélioration des opérations de planification. A niveau des districts, un plan complet de gestion intégrée des zones côtières sera mis en œuvre dans les zones côtières du district de Mundok. Enfin, au niveau local, des plans efficaces de gestion intégrée des zones côtières appliqués à la préservation de la biodiversité, à l'agriculture et à d'autres secteurs seront mis en œuvre dans le cadre d'activités témoins à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve de Mundok. Quatre grands objectifs ont été définis aux fins du projet : a) planification de la gestion des zones humides aux niveaux national et local ; b) sensibilisation du public à la valeur des ressources naturelles et de la biodiversité par le biais d'une participation accrue de la société civile à la gestion des zones protégées ; c) mise en œuvre du plan de gestion intégrée des zones côtières dans le district de Mundok afin de mettre en évidence le lien entre préservation de la biodiversité et développement durable ; d) amélioration des modes de gestion applicables aux industries et aux autres secteurs à susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

République slovaque - Préservation, régénération et utilisation rationnelle des marais calcaires (PNUD) ; Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 2,46 millions de dollars ; Programmes d'opérations 4, 2

Le projet a pour but de préserver la biodiversité des tourbières des Carpates, et plus particulièrement des marais calcaires, qui forment un écosystème unique centré sur la Slovaquie. Il cherchera notamment à remédier aux problèmes suivants : 1) mauvais drainage des marais, 2) gestion inadaptée des zones de protection des marais ; 3) sensibilisation insuffisante du public à la biodiversité et à la valeur des tourbières ; 4) faiblesse de la capacité institutionnelle à réduire les menaces pesant sur la biodiversité des marais ; 5) cadre d'intervention trop fragile pour assurer une bonne protection de la biodiversité des marais.

Seychelles - Amélioration de la gestion des ONG et des réserves naturelles et îles privées abritant une riche biodiversité (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,84 million de dollars ; Financement total : 1,91 million de dollars ; Programme d'opérations 2

Le projet a pour objectif d'améliorer la gestion des ONG et des îles privées abritant une riche biodiversité en mettant en place des infrastructures et des mécanismes communs qui serviront à renforcer durablement la présentation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité ainsi que les financements nécessaires à cette fin. Il débouchera sur la mise en place de capacités durables de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité des îles dans le cadre d'un programme axé sur le renforcement des capacités, l'acquisition et l'installation d'infrastructures, la gestion conjointe des activités, l'éducation et la sensibilisation. Il s'attachera par ailleurs à : obtenir des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds des financements supplémentaires, aux fins de la gestion à

long terme des actions de préservation ; réduire les impacts que l'écotourisme et la présence du personnel du projet et de chercheurs ont sur la biodiversité des îles ; promouvoir le lancement et la poursuite d'activités de préservation et de travaux de recherche de grande qualité ; encadrer la participation des acteurs concernés et des populations locales ; réduire le braconnage ; mettre en place des mécanismes adaptés de collaboration et de renforcement des capacités ; définir des modèles adaptés à la gestion des îles et réserves à la biodiversité riche qui ne relèvent pas du domaine public.

Viet Nam - Préservation in-situ des cultivars locaux et des espèces sauvages apparentées (PNUD) ;
Financement du FEM : 0,93 million de dollars ; Financement total : 3,92 millions de dollars ; Programme d'opérations 3

Le Viet Nam fait partie des centres d'origine des principales espèces végétales et animales domestiquées recensés par Vavilov et compte parmi les dix zones possédant la biodiversité la plus riche au monde. Ce projet de moyenne envergure vise à préserver six groupes de plantes cultivées de première importance (le riz, le taro, le thé, le litchi/longan, les agrumes et le haricot riz), y compris leurs variétés locales et les espèces sauvages apparentées, dans trois zones écogéographiques du Viet Nam : les montagnes du nord, les plateaux du nord et les montagnes du nord-ouest. Ces régions abritent une grande diversité biologique de variétés locales et d'espèces sauvages apparentées. Les six groupes retenus feront l'objet de mesures de préservation axées sur la réduction des facteurs menaçant la biodiversité agricole et sur la préservation de la diversité biologique génétique des espèces considérées, ce qui contribuera à améliorer la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. Le projet visera à cette fin à promouvoir la création de zones de gestion de proximité de la biodiversité génétique et à réunir les conditions favorables à la préservation de la biodiversité des paysages agricoles.

Viet Nam – Couloir vert (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 2,06 millions de dollars ; Programmes d'opérations 1, 3

Les projets fournissent les ressources supplémentaires requises pour mettre en évidence les retombées positives de l'amélioration de la gestion des zones d'activités productives sur la réalisation des objectifs écologiques de portée mondiale, ainsi que les avantages durables qui en découlent, tant pour les populations locales que pour les caisses des administrations provinciales. Il contribuera à renforcer la détermination des autorités provinciales et des populations locales à œuvrer en faveur de la préservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources naturelles, et à améliorer leurs capacités en la matière.

Viet Nam - Gestion intégrée de la biodiversité et des bassins hydrographiques du parc national de Chu Yang Sin (Banque mondiale) ; Financement du FEM : 0,99 million de dollars ; Financement total : 20,98 millions de dollars ; Programme d'opérations 3

L'objectif d'ensemble de ce projet est de préserver durablement la biodiversité du parc national de Chu Yang Sin et d'élaborer un plan de gestion intégrée de la biodiversité et des bassins hydrographiques à plus grande échelle.